



Bilan de la concertation
sur les fuseaux
(Janvier – Mai 2011)

Sommaire

Introduction-----5

- ▶ Les objectifs de la concertation -----7
 - Rappel de la décision ministérielle du 25 juin 2010* ----- 7
 - 2 phases d'études, 2 temps forts de concertation* ----- 8
- ▶ Le territoire concerné -----9

1 Le dispositif et les modalités de la concertation ----- 11

- ▶ L'organisation générale de la concertation ----- 12
 - Les instances de pilotage et de concertation* -----12
 - Les modalités de la concertation*-----13
 - Rappel de la charte de la concertation* -----13
- ▶ Le déroulement de la concertation ----- 14
 - Les réunions intercommunales d'élus*-----14
 - La consultation du public* -----16
 - Les réunions des instances* -----17
 - Les réunions complémentaires*-----17
- ▶ Les outils d'information et d'expression----- 18
 - Le dossier de concertation*-----18
 - Le site internet* -----19
 - Dépliant-invitation distribué par La Poste*-----20
 - Annonces publicitaires des permanences en mairies*-----22
 - Affiches-posters en mairie*-----23

2 Synthèse des avis et expressions lors de la 1^{ère} phase de concertation ----- 25

- Une bonne couverture médiatique* ----- 26
- ▶ Expression des institutions et du public----- 27
 - Les institutions* ----- 27
 - Le Comité de suivi*----- 34
 - Les pétitions*----- 35
 - Le public : participation et expression*----- 36
- ▶ Synthèse par secteur ----- 45
 - Secteur 1* ----- 47
 - Secteur 2*----- 49
 - Secteur 3*----- 55
 - Secteur 4*----- 59
 - Secteur 5*----- 63



Introduction



La décision ministérielle du 25 juin 2010, prise à l'issue du débat public qui s'est déroulé entre octobre 2009 et janvier 2010, a confirmé le principe d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN126 et par mise en concession autoroutière.

Le projet d'autoroute concédée entre Castres et Toulouse est ainsi entré dans une nouvelle étape, conduisant à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cette nouvelle phase d'études s'accompagne d'une volonté de concertation continue permettant d'associer les différents acteurs du territoire à l'élaboration du projet.

Elle comporte 2 temps forts :

- Le premier, de janvier à mai 2011, en vue de choisir le fuseau de passage de l'autoroute,
- Le second, début 2012, en vue de la validation du tracé de référence proposé à l'enquête publique.

Ce document dresse le bilan de ce premier temps fort de concertation.

Il présente :

- les modalités de la concertation et le dispositif mis en œuvre,
- la synthèse des avis et expressions lors de la première phase de concertation.

► Les objectifs de la concertation

Rappel de la décision ministérielle du 25 juin 2010

Art. 1^{er}. – Le principe de l'achèvement de la mise à 2 × 2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN 126 par mise en concession autoroutière est retenu ; les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront poursuivies en ce sens.

Art. 2. – Les études préciseront les caractéristiques propres à la concession, et notamment les modalités de tarification de l'usage de la voie (hypothèses tarifaires, types de péage ou localisation des barrières de péage).

Ces études intégreront les apports du projet à la cohérence des différentes politiques mises en œuvre localement que ce soit en termes de développement économique ou de maîtrise et de structuration de la croissance de l'aire métropolitaine toulousaine. Ces études seront conduites dans une perspective multimodale, en intégrant notamment les projets de développement du transport ferroviaire.

Art. 3. – Ces études devront aussi permettre de justifier et de préciser les caractéristiques du projet au regard de son intérêt pour les territoires concernés et de ses effets potentiels, et notamment :

- la localisation des échangeurs et diffuseurs, qui devra être cohérente avec les politiques de développement local et de maîtrise de l'urbanisation mises en œuvre sur les territoires concernés ;
- les modalités de traitement des parties du réseau destinées à servir d'itinéraires de substitution, en particulier en termes de sécurité ;

– les modalités de préservation des activités agricoles visant à minimiser les impacts du projet tant en termes de prélèvement que d'effets de coupure et d'effets connexes ;

– les modalités de préservation ou de protection des milieux naturels et des espèces, et notamment les mesures envisagées pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les atteintes aux continuités écologiques afin d'assurer de manière exemplaire leur prise en compte dans le cadre du projet ;

– les modalités de préservation et de valorisation des paysages ainsi que d'intégration paysagère du projet ;

– les modalités de préservation ou de protection de l'eau et des milieux aquatiques (qualité des eaux, transparence hydraulique...);

– les modalités de limitation des nuisances sonores engendrées par l'aménagement afin de respecter les seuils réglementaires ;

– l'évaluation du bilan du projet en termes de gaz à effet de serre.

Art. 4. – Un comité de suivi du projet sera mis en place sous l'égide du préfet de région, associant les services de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales concernées, des représentants du milieu économique, y compris les agriculteurs, des représentants syndicaux et des associations, notamment les associations de protection de l'environnement.

Art. 5. – La concertation et l'information du public seront poursuivies sous l'égide d'un garant que le maître d'ouvrage demandera à la Commission nationale du débat public de désigner.

2 phases d'études, 2 temps forts de concertation

■ 1^{ère} phase : la définition du fuseau de 300 m dans lequel devra s'inscrire ultérieurement la recherche de tracés.

L'objectif est d'aboutir au choix par le préfet de région d'un fuseau d'études de 300 m au 1^{er} semestre 2011.

Pour cela, le maître d'ouvrage a proposé pour cette première phase de concertation plusieurs hypothèses de fuseaux tenant compte des études spécifiques réalisées tant sur le plan environnemental que sur le plan du foncier agricole ou de l'urbanisme.

Cependant, à certains endroits, le maître d'ouvrage n'a présenté qu'un fuseau d'étude en raison de situations particulières :

- la bretelle A680 dont l'élargissement se fera sur place ;
- les déviations de Puylaurens et Soual déjà réalisées et en service ;
- la section dite « urbaine » entre Castres et Soual qui a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Le maître d'ouvrage a présenté les fuseaux qui avaient été proposés lors de la concertation du public en janvier 2008. Afin de présenter en toute transparence les préférences qui s'étaient dégagées à l'époque, le maître d'ouvrage a décidé de faire figurer le « *fuseau pressenti* » à l'issue de la concertation 2007-2008.

Durant cette première phase, la concertation a porté sur :

- les fuseaux de passage notamment pour les sections où existe plusieurs options ;
- le positionnement potentiel des échangeurs au sein des zones d'échanges et les fonctionnalités (c'est-à-dire les échanges) qui doivent être assurés ;
- les principes du système de péage (péage ouvert, péage fermé).

■ 2^{ème} phase : la détermination du tracé de référence

Une fois le fuseau validé, le maître d'ouvrage recherchera en son sein un tracé de référence pour l'autoroute (d'une largeur de 40 à 50 m en moyenne).

Les études détaillées sur le plan technique et environnemental permettront de caractériser les impacts de l'infrastructure et de définir les différentes mesures pour les réduire, les supprimer ou les compenser.

Une nouvelle phase de concertation s'engagera à ce stade avant d'arrêter le tracé de référence.

L'ensemble des études servira ultérieurement à constituer le dossier d'enquête publique, sachant que cette dernière portera sur une bande de 300 m calée sur le tracé de référence. La bande retenue in fine pourra ainsi être légèrement différente du fuseau validé à la fin de la première phase.

L'objectif est de lancer l'enquête publique à l'automne 2012.

► Le territoire concerné

Le périmètre des études s'étend de la rocade de Castres à la jonction avec l'autoroute A68 au niveau de Castelmaurou (avec l'étude du complément du nœud autoroutier et du diffuseur local de Gragnague). Cela permettra de proposer à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique l'ensemble des aménagements à réaliser pour achever la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse.

Par contre, le périmètre de la future concession comprend seulement la partie de Castres à Verfeil, la bretelle A680 étant déjà concédée aux Autoroutes du sud de la France.

L'aire d'étude contient par définition tous les fuseaux qui sont soumis à la concertation entre Castres et l'autoroute A68. Elle recouvre 2 départements (le Tarn et la Haute-Garonne), 13 cantons, 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 39 communes.



1

Le dispositif et les modalités de la concertation



► L'organisation générale de la concertation

Les instances de pilotage et de concertation

Conformément à la décision ministérielle du 25 juin 2010 et dans l'esprit de la loi Grenelle, le dispositif de concertation, dont les principes sont fixés par **une charte**, est encadré par plusieurs instances mises en place par le maître d'ouvrage :

- **un comité de pilotage**, présidé par le préfet de région : ce comité définit les grandes orientations à retenir, arrête les choix et valide les propositions en vue de solliciter leur approbation par le ministre. C'est l'instance de validation des études, d'arbitrage et de préparation des décisions à prendre. Il est composé :
 - des représentants de l'Etat : préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, du préfet du Tarn, directeur de la DREAL Midi-Pyrénées ;
 - du président du Conseil régional de Midi-Pyrénées ;
 - des présidents des Conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne ;
 - du président de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
 - **un comité technique** réunissant des représentants des services techniques de chacun des organismes présents dans le comité de pilotage.
 - **un comité de suivi, présidé par le préfet de région**, tel que prescrit par la décision ministérielle, dont la composition reflète l'esprit du Grenelle de l'environnement en matière de gouvernance (État, élus, associations, représentants du monde économique et des entreprises et représentants des salariés) est un lieu d'échange qui permet notamment de s'assurer du bon déroulement de la concertation.
- **un garant** de la concertation, Madame Nerte DAUTIER, nommée par la Commission nationale du débat public sur proposition du préfet de la région Midi-Pyrénées, veille au bon déroulement de la concertation.
- Par ailleurs, les élus et acteurs du territoire seront associés en seconde phase à la recherche de synergies entre l'autoroute et les territoires concernés :
- **des groupes de travail techniques** associeront les représentants des collectivités et des services de l'État ainsi que des experts pour partager leurs connaissances et émettre des avis notamment sur les volets « aménagement du territoire & agriculture » et « environnement » ;
 - **des ateliers thématiques du développement durable** permettront de montrer comment et en quoi ce projet contribue au développement durable des territoires concernés.

Les modalités de la concertation

Après les avoir présentées aux comités de pilotage et de suivi, le préfet de la région Midi-Pyrénées a sollicité, par courrier du 29 novembre 2010, les avis des maires et des présidents des intercommunalités concernés pour recueillir leurs remarques sur les modalités envisagées pour cette concertation.

Les réponses parvenues étant largement favorables aux propositions formulées, il a fixé les modalités qui ont été portées à la connaissance des élus concernés par un nouveau courrier daté du 11 janvier 2011. La demande par les élus de Verfeil d'une permanence supplémentaire sur leur commune a été acceptée.

Le premier temps fort de la concertation sur les fuseaux s'est ainsi déroulé de janvier à mai 2011.

Il a reposé sur :

- Des rencontres avec les élus dans un esprit intercommunal afin de pouvoir travailler sur des secteurs cohérents de l'autoroute. L'objectif de ces réunions était d'obtenir les avis sur les fuseaux, sur le positionnement des échangeurs, sur le principe de péage, mais aussi de compléter la collecte des informations sur les contraintes des territoires concernés ;
- Plusieurs permanences de proximité pour le public afin d'instaurer un dialogue direct avec les particuliers sur le projet et la mise à disposition dans chaque mairie du dossier de concertation et d'un registre où le public pouvait inscrire avis, remarques, suggestions sur le projet ;
- Des échanges approfondis avec les acteurs du territoire lors des réunions du comité de suivi.

Rappel de la charte de la concertation

Présentée lors de la première réunion du Comité de suivi du 19 novembre 2010, la Charte de la concertation a été approuvée en présence de Madame Nerte DAUTIER, garant de la concertation.

Elle stipule notamment que « la concertation doit favoriser la définition progressive des projets en y associant, outre les différents services de l'État concernés, les organismes socioprofessionnels, les collectivités locales, les associations représentatives agréées et le public. [...] Elle s'entend comme un dialogue constructif devant permettre :

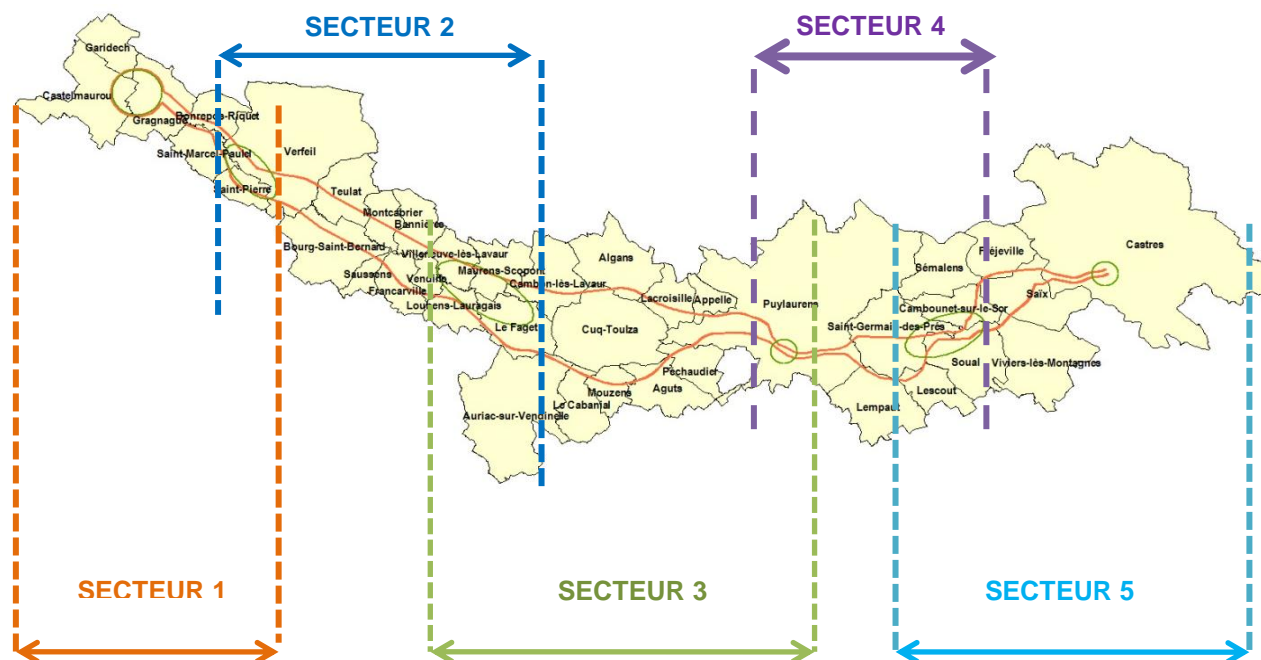
- de recueillir tout au long du processus d'études des propositions permettant d'enrichir l'élaboration des projets ;
- d'assurer la cohérence entre les projets et les enjeux de développements territoriaux ;
- de réaliser des projets qui respectent au mieux les milieux humain et naturel ;
- d'organiser le partage d'informations, l'écoute des attentes exprimées et les échanges d'avis ;
- d'informer régulièrement de l'avancée des études et des décisions prises sur les projets et ainsi favoriser la participation active des acteurs et du public
- d'éclairer le comité de pilotage pour les choix qu'il doit faire ».

► Le déroulement de la concertation

Les réunions intercommunales d'élus

Pour assurer une certaine cohérence dans la réflexion sur les fuseaux, il avait été décidé d'avoir une approche intercommunale, en considérant des secteurs cohérents délimités par les zones susceptibles d'accueillir un échangeur local ou autoroutier.

Le schéma ci-dessous illustre ce principe.



LES ELUS INVITES AUX REUNIONS INTERCOMMUNALES

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4	SECTEUR 5
<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verfeil • Toulouse 15 • Montastruc-La-Conseillère <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC des Coteaux du Girou • CC Coteaux Bellevue <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonrepos-Riquet • Castelmaurou • Garidech • Gragnague • Saint-Marcel-Paulel • Saint-Pierre • Verfeil 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verfeil • Lavaur • Lanta • Caraman • Cuq-Toulza <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC des Coteaux du Girou • CC Tarn et Agout • CC du S.E.S.C.A.L • CC Cœur Lauragais • CC du Pays de Cocagne <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourg-Saint-Bernard • Le Faget • Francarville • Loubens-Lauragais • Saint-Marcel-Paulel • Saint-Pierre • Saussens • Vendine • Verfeil • Bannières • Cambon-lès-Lavaur • Maurens-Scopont • Montcabrier • Teulat • Villeneuve-lès-Lavaur 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavaur • Puylaurens • Caraman • Cuq-Toulza <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC du S.E.S.C.A.L • CC Cœur Lauragais • CC du Pays de Cocagne <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auriac-sur-Vendinelle • Le Cabanial • Le Faget • Loubens-Lauragais • Aguts • Algans • Appelle • Cambon-lès-Lavaur • Cuq-Toulza • Lacroisille • Maurens-Scopont • Mouzens • Péchaudier • Puylaurens • Villeneuve-lès-Lavaur 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puylaurens • Dourgne <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC du Sor et de l'Agout • CC du Pays de Cocagne • CC Lauragais Revel Sorezois <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cambounet-sur-le-Sor • Lempaut • Lescout • Puylaurens • Saint-Germain-des-Prés • Sémalens • Soual 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puylaurens • Dourgne • Labruguière • Castres-Ouest • Castres-Est • Villemur-sur-Agout <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CA de Castres Mazamet • CC du Sor et de l'Agout • CC du Pays de Cocagne • CC du Pays d'Agout <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cambounet-sur-le-Sor • Castres • Fréjeville • Saint-Germain-des-Prés • Saïx • Sémalens • Soual • Viviers-lès-Montagnes

La consultation du public

Le maître d'ouvrage a fait en sorte que le public - et particulièrement les habitants des communes riveraines - soit à la fois informé et associé à la définition du fuseau d'études.

Lors de cette première phase de la concertation, le public a pu dialoguer avec les représentants du maître d'ouvrage lors de 9 permanences de proximité ; il pouvait également s'exprimer dans des registres mis à sa disposition dans chacune des 39 mairies et par le biais du site Internet.

■ Les permanences de proximité

Le maître d'ouvrage a proposé d'aller à la rencontre de tous ceux qui voudraient s'informer et/ou exposer leur situation à l'occasion de **permanences de proximité**.

9 permanences de proximité ont été organisées dans des lieux choisis de telle façon qu'un habitant ne soit jamais éloigné de plus de 5 km environ d'une permanence :

- Castres
- Cuq-Toulza
- Gagnague
- Le Faget
- Puylaurens
- Saint-Germain-des-Près
- Saïx
- Teulat
- Verfeil

Le calendrier de ces permanences était porté à la connaissance du public (*voir en détails chapitre suivant « les outils d'information et d'expression »*) :

- par la distribution d'un dépliant d'information faisant office d'invitation dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées (distribution opérée par les services de La Poste) ;
- par des insertions publicitaires dans la presse locale ;
- via le site internet ;
- via une affiche (avec une carte grand format du projet) dans les mairies ;
- par un communiqué de presse.

Les visiteurs étaient accueillis par une hôtesse qui inscrivait leurs coordonnées sur une fiche de suivi, permettant ensuite l'analyse des différentes remarques (voir chapitre 2).

■ Affichage et registres en mairies

Du 17 janvier au 28 février 2011, des registres étaient à disposition du public dans chacune des 39 communes de l'aire d'étude afin que chacun puisse y inscrire son avis, ses remarques et suggestions.

En accompagnement de ces registres, chaque mairie a reçu :

- une affiche avec une impression grand format de la carte des hypothèses de fuseaux sur le secteur concerné ;
- et un exemplaire du dossier de concertation à mettre à disposition du public.

Les réunions des instances

Le comité de pilotage a été informé des modalités et du projet de charte de la concertation lors de sa réunion du 18 octobre 2010. Il a aussi validé la présentation du calendrier général de l'opération.

Le comité de suivi a été réuni le 19 novembre 2010 pour la présentation de l'organisation mise en place, ainsi que pour la validation de la charte de la concertation. Lors de cette réunion, les élus ont souhaité qu'un nouveau comité soit organisé pendant la première phase de concertation.

Le maître d'ouvrage a réuni **le comité technique** le 12 janvier 2011 pour lui présenter le dossier de la concertation.

Le préfet de Midi-Pyrénées a réuni une nouvelle fois **le comité de suivi** - le 14 février 2011 - pour faire le point sur le déroulement de la concertation en cours et présenter les différentes hypothèses de fuseaux.

Un troisième **comité de suivi** a examiné le projet de bilan de la concertation le 12 mai 2011.

Les réunions complémentaires

A la suite des réunions intercommunales d'élus, plusieurs maires ont souhaité que le maître d'ouvrage vienne en mairie pour approfondir les différentes options techniques de fuseaux sur leur territoire. Ainsi, plusieurs réunions complémentaires ont ainsi eu lieu entre fin février et début mai.

Plusieurs autres réunions ont aussi été organisées sur des sujets spécifiques avec différents organismes compétents :

- une réunion avec **l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les services de l'Etat concernés** (DDT de la Haute-Garonne et du Tarn, DREAL) afin de préciser l'intérêt écologique des milieux et la façon de prendre en compte les risques d'inondation ;
- une rencontre avec les **Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP)** pour valider l'identification des monuments classés ;
- une réunion avec les deux **chambres départementales d'agriculture (Haute-Garonne et Tarn)** pour travailler à la définition d'une zone de moindre impact sur les terres agricoles dans le secteur 2.

► Les outils d'information et d'expression

Le dossier de concertation

Conçu pour être évolutif, le dossier de concertation constitue le socle de référence pour tous ceux qui, élus, acteurs du territoire, associations, habitants des communes concernées, souhaitent apporter leur contribution à l'élaboration du projet.

Le dossier de concertation permet de comparer les différentes hypothèses secteur par secteur ; il aborde également les grands principes du système de péage et le positionnement potentiel des échangeurs.

Le maître d'ouvrage a regroupé dans une première partie l'information disponible à ce stade sur le projet, les études et la concertation, et notamment, les principes d'échangeurs et de péage, les contraintes techniques et environnementales, les effets sur les déplacements, le développement local et les effets sociaux.

La deuxième partie est constituée de 5 chapitres spécifiques. Chacun commence par une présentation du secteur et de ses principales caractéristiques et enjeux, puis une présentation des fuseaux. Suit un exposé des enjeux et contraintes au sein de chaque fuseau concerné sous forme de tableaux comparatifs selon différents critères : agriculture, urbanisation, réseaux et servitudes, organisation et desserte des territoires, bruit, air et santé, paysage, patrimoine, environnement naturel, environnement physique, contraintes techniques. Une synthèse multicritères et la présentation des zones d'échanges terminent chaque chapitre.



Le dossier de concertation est librement téléchargeable depuis le site internet mais aussi consultable en mairie.

Le site internet

Le site internet a l'ambition d'être « la vitrine de la concertation ». Il a été conçu pour répondre à 3 grandes questions vues du côté de l'internaute :

■ De quoi s'agit-il ? (→ le projet)

Cette rubrique rassemble l'information sur le projet: caractéristiques, calendrier général, études réalisées ou en cours. Elle donne également accès aux archives du débat public (y compris des premières études réalisées en vue du débat public) et propose le dossier de concertation en téléchargement.

■ Comment donner mon avis ? (→ la concertation)

Cette rubrique présente la charte de concertation et les différentes instances correspondantes (garant, comité de suivi). Elle permet de télécharger le dossier de concertation (en partie ou en totalité). Elle indiquait le programme des permanences et recevra prochainement en lieu et place ce bilan de la concertation sur les fuseaux.

■ Suis-je concerné ? (→ les cartes)

Cette rubrique rassemble toutes les cartes (avec différentes couches) en consultation avec la possibilité de naviguer, zoomer, ... et même de les imprimer.

The screenshot shows the website interface for the 'Autoroute Castres-Toulouse' project. At the top, there is a search bar and navigation tabs for 'Le projet', 'La concertation', and 'Les cartes'. The main content area features a map of the project route between Castres and Toulouse, with a legend for 'Section en service' and 'Section de travaux en projet'. Below the map is a 'Calendrier' (Timeline) section with three key dates: 'Janvier - février 2011: concertation sur les différents fuseaux de passage', 'Avril 2011 - février 2012: réalisation des études détaillées en vue de la définition d'un tracé de référence et consultation locale', and 'Mars - avril 2012: validation du fuseau d'étude (300 m) retenu pour la recherche du tracé de référence de l'autoroute'. To the right of the timeline are three informational boxes: 'La décision ministérielle', 'La garante de la concertation', and 'La charte de la concertation'. A sidebar on the right contains icons for 'Dossier de la concertation', 'Agenda des permanences', 'Nos réponses à vos questions', 'Exprimez vous ! (formulaire de contact)', 'Zoomer sur les cartes', and 'Espace presse'. The footer includes 'Liens utiles', 'Mentions légales', and 'Contact'.

Le site internet est périodiquement mis à jour (mise en ligne des comptes-rendus des différentes réunions, fiches thématiques en réponse aux questions les plus fréquemment posées, etc.)

Dépliant-invitation distribué par La Poste

Un dépliant-invitation a été conçu dans le double objectif :

- d'informer chaque foyer de l'aire d'étude du projet et des fuseaux proposés ;
- d'inviter les habitants à participer aux permanences et à s'exprimer sur les fuseaux.

Afin de limiter tout amalgame avec les documents publicitaires déposés en boîtes aux lettres, ce document était inséré dans une enveloppe repiquée avec le texte « *Concertation publique Autoroute Castres Toulouse* » accompagné du logo « *République Française – Préfet de la Région Midi-Pyrénées* ».

La mission de distribution dans toutes les boîtes aux lettres des 39 communes de l'aire d'étude a été confiée à la Poste comme l'avait fait la CPDP lors du débat public. Cela représentait 31 134 boîtes aux lettres dans le Tarn et 5 853 en Haute-Garonne.

Le contrat passé avec La Poste par l'intermédiaire de l'agence de communication Campardou Conseil stipulait que cette distribution devait avoir lieu dans la semaine commençant le lundi 24 janvier. Dans leur compte-rendu, les services de La Poste exposent les modalités de cette distribution et l'organisation du contrôle de qualité. Ils indiquent que « *cette distribution s'est déroulée dans les meilleures conditions* » et ne relèvent qu'un jour de décalage dans certaines communes.

A la suite de quelques réclamations, les services de La Poste ont expliqué que la non réception du dépliant par certains foyers pouvait provenir du fait que certaines boîtes aux lettres qualifiées de « non distribuables » étaient inaccessibles, notamment en zone rurale.

En quoi consistent les études ?

Le programme d'études concerne l'ensemble de l'axe entre Castres et Toulouse et est composé de 3 études de faisabilité et de 3 études de conception. Les études et travaux sont financés par l'Etat.

- Etude de faisabilité :** Elle vise à définir le tracé de 300 mètres de large dans lequel sera construit le tronçon. Plusieurs hypothèses sont proposées afin d'identifier le tracé le plus adapté à l'usage agricole et à la circulation. Sur ce tracé, un pont sera construit, un tunnel sera construit et 2000 mètres de la circulation de 300 mètres de large seront aménagés.
- Etude de conception :** Elle vise à définir le tracé définitif des variantes possibles de tracé. Il est prévu de construire dans le futur un tronçon de 300 mètres de large et de définir les modalités de financement de ce tronçon.

Exemple de ces études réalisées pour contribuer à définir l'équilibre du projet.

A quoi sert la concertation ?

Il ne s'agit plus de discuter de l'opportunité du projet, mais de permettre la participation du public et des acteurs du territoire à la réalisation du projet.

La concertation est conduite avec un premier temps fort : le choix du fuseau de passage.

Il est prévu, la concertation porte sur les fuseaux de passage, sur les modalités de financement et sur les modalités de gestion de l'ouvrage.

La concertation porte sur les deux axes : l'information et l'écoute. Le mode d'échange proposé est un atelier, un forum de territoire et les habitants impliqués sont ceux qui souhaitent les études de leur propre connaissance du territoire.

Comment participer à la concertation ?

Vous souhaitez donner une information sur le territoire concerné par l'autoroute, faire part d'une préoccupation personnelle, amener une préférence pour un fuseau, ... plusieurs moyens d'expression vous sont proposés :

- Par courrier :** Adressez votre courrier à : **CDRAC Midi-Pyrénées - 1100 - Avenue/Centre Toulouse - CD administratif - Edmond C. Boulevard Armand Dupuyard - BP 80000 - 31074 Toulouse cedex 4.**
- Par mail :** A partir de la page d'accueil du site internet vous pouvez contacter l'administrateur régional par mail : administrateur@cdmip.fr.
- Dans votre mairie :** A partir du 24 janvier et pendant tout le mois de février 2010, aux heures d'ouverture habituelles de votre mairie, vous pouvez consulter le dossier de concertation, voir le Responsable de l'axe dans votre secteur sur une carte en grand format et échanger vos impressions sur un registre ouvert à cet effet.
- Des permanences près de chez vous :** Plusieurs permanences sont organisées pour les échanges autour de ce projet. Elles ont lieu à :
 - CASRES (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Place de la Ville - Parc des Bouteilles);
 - TOULOUSE (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);
 - LE MAS (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Salle des Associations);
 - SAINT-JULIEN-DES-VALES (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);
 - COGNEZAC (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);
 - MAU (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Salle des Associations);
 - POULAYRENS (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);
 - VERTEUIL (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);
 - CHAMPAIGNES (01 700) :** du 27 janvier de 14h à 17h (Mairie - Salle de Concert municipal);

Le rôle du garant

Monsieur Pierre LAFITE est le garant de la concertation par la Commission nationale de déontologie de la fonction publique. A ce titre, elle veille au bon déroulement de la concertation organisée et au respect de l'équité et de l'objectivité du projet.

Contact : **Guillaume de la Cour** - Responsable Concertation - CDRAC Midi-Pyrénées - CD administratif - Edmond C. Boulevard Armand Dupuyard - BP 80000 - 31074 Toulouse cedex 4 - tél : 05 61 20 00 00 - e-mail : guillaume.de.la.cour@cdmip.fr

Autoroute Cas res-toulouse

Concertation sur les fuseaux de 300 mètres

« Informez-vous Exprimez-vous »

Longtemps tenu à l'écart de toute concertation publique, le sud de l'axe a été intégré depuis les années 90 à la réalisation d'une liaison rapide à 2x2 voies lui permettant de confirmer son développement économique tout en s'inscrivant dans la dynamique de la métropole toulousaine.

Au terme d'un débat public organisé en 2009, un accord a été signé sur le point de vue, l'Etat a décidé d'achever cette liaison rapide grâce à une mise en concession autoroutière.

Où en est-on ?

Le 21 juin 2010, le ministre en charge des transports a nommé le principal intervenant de la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'article 1001 de la loi de 2005 en concession autoroutière. Il a demandé de poursuivre les études dans le sens de l'approfondissement de la concertation et de l'optimisation de la réalisation des projets.

Le Plan de la région Midi-Pyrénées a voté le 18 octobre 2010 le contrat de pilotage. Ce Contrat Régional Midi-Pyrénées, Contrat Général de l'Etat, Département et du Territoire, Communes d'Agglomération de Castres-Montauban le 11 novembre 2010 le contrat de pilotage. Ce Contrat Régional Midi-Pyrénées, Contrat Général de l'Etat, Département et du Territoire, Communes d'Agglomération de Castres-Montauban le 11 novembre 2010 le contrat de pilotage. Ce Contrat Régional Midi-Pyrénées, Contrat Général de l'Etat, Département et du Territoire, Communes d'Agglomération de Castres-Montauban le 11 novembre 2010 le contrat de pilotage.

Le calendrier

Janvier - Février 2011 : Première phase de concertation sur les fuseaux.

Avril 2011 : Le Contrat de pilotage définitif est signé de 300 mètres de large à Toulouse jusqu'au tronçon des études réalisées de Castres.

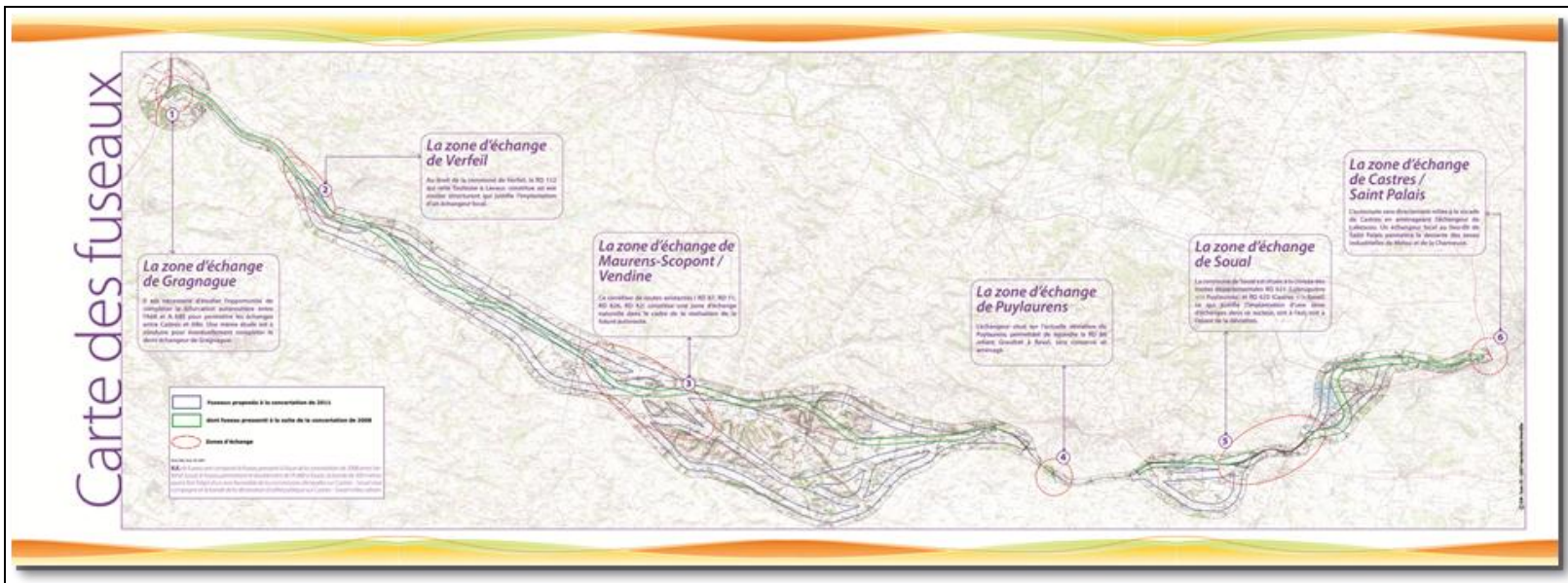
Mai 2011 : Après une deuxième phase de concertation, validation d'un accord de financement et consultation des autorités administratives.

Automne 2011 : Commencement des travaux publics.

Le projet ... en bref

Une autoroute à 2x2 voies à péage
entre Castres et Toulouse
avec au moins d'une heure
de trajet

Montant du péage (jusqu'à 7 €)
pour un trajet entre Castres et Toulouse



Annonces publicitaires des permanences en mairies

Pour annoncer les permanences et faire connaître le site internet, en complément de la distribution des dépliants-invitations, le maître d'ouvrage a acheté des espaces publicitaires dans la presse locale des deux départements.

15 publicités sont parues dans différents titres de la presse écrite :

- La Dépêche du Midi, édition Tarn-Castres les 25, 28 janvier et le 3 février 2011 ;
- La Dépêche du Midi, édition Sud-Est les 25, 28 janvier et le 3 février 2011 ;
- La Dépêche du Midi, édition Nord-Est les 25, 28 janvier et le 3 février 2011 ;
- Le Journal d'Ici du 27 janvier et du 3 février 2011 ;
- Le Tarn Libre du 28 janvier et du 4 février 2011 ;
- La Voix du Midi Lauragais du 28 janvier et du 4 février 2011.



**Autoroute
Castres-Toulouse**

Concertation sur les fuseaux de 300 mètres

« Informez-vous, Exprimez-vous »

Vous souhaitez évoquer des sujets personnels ou faire partager votre connaissance du territoire concerné par les fuseaux ? Nous vous proposons de rencontrer des représentants de l'État et du bureau d'études lors de l'une des permanences organisées près de chez vous.

- **CASTRES** - le 31 janvier de 16 h à 19 h
Parc des Expositions – Salle n°2 (entrée par le Chemin des Meules)
- **TEULAT** - le 1^{er} février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal
- **LE FAGET** - le 2 février de 16 h à 19 h
Salle des Associations
- **SAINT-GERMAIN-DES-PRES** - le 3 février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal
- **CUQ-TOULZA** - le 4 février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal
- **SAIX** - le 7 février de 16 h à 19 h
La Ferme Laval
- **PUYLAURENS** - le 8 février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal
- **VERFEIL** - le 9 février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal
- **GRAGNAGUE** - le 10 février de 16 h à 19 h
Mairie - salle du Conseil municipal

www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Affiches-posters en mairie

Le maître d'ouvrage a fait placer par une entreprise spécialisée une affiche de grand format A0 (841 × 1189 mm) présentant les fuseaux et annonçant le calendrier des permanences.

Cette opération s'est déroulée entre le 17 et le 19 janvier 2011 dans chacune des 39 mairies concernées de l'aire d'étude.

Cinq variantes (1 par secteur) étaient réalisées avec :

- dans la moitié supérieure, la carte de présentation des fuseaux concernant la commune ;
- dans la moitié inférieure, un texte faisant la promotion du site Internet et indiquant les permanences de proximité ; il était également fait mention du garant avec ses coordonnées.



Autoroute
Castres-Toulouse

Concertation sur les fuseaux de 300 mètres

de Puylaurens à Soual (Secteur 4)



► Informez-vous,
► Exprimez-vous

Après le débat public, il s'agit maintenant de choisir le fuseau dans lequel s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

Parallèlement à la consultation des élus, l'Etat, maître d'ouvrage du projet, souhaite informer le public et recueillir ses avis. Ces échanges enrichiront les connaissances déjà acquises et participeront à une meilleure conception du projet.

► **Consultez le site internet**
www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

Il rassemble toute la documentation nécessaire sur le projet avec des possibilités étendues de téléchargement. Il permet aussi de consulter et même d'imprimer les cartes avec le niveau de détail que vous souhaitez.

► **Rendez-vous dans les permanences**

Vous pourrez rencontrer près de chez vous des responsables du projet et des représentants du bureau d'études à :

CASTRES (81100) - le 31 janvier de 16 h à 19 h - (Pavillon de la Ville - Parc des Expositions) ;
TEULAT (81500) - le 1er février de 16 h à 19 h - (Mairie - salle du Conseil municipal) ;
LE FAGET (31460) - le 2 février de 16 h à 19 h (Salle des Associations) ;
SAINT-GERMAIN-DES-PRES (81700) - le 3 février de 16 h à 19 h
(Mairie - salle du Conseil municipal) ;
CUQ-TOULZA (81470) - le 4 février de 16 h à 19 h (Mairie - salle du Conseil municipal) ;
SAIX (81710) - le 7 février de 16 h à 19 h (La Ferme Laval) ;
PUYLAURENS (81700) - le 8 février de 16 h à 19 h - (Mairie - salle du Conseil municipal) ;
VERFEIL (31590) - le 9 février de 16 h à 19 h - (Mairie - salle du Conseil municipal) ;
GRAGNAGUE (81500) - le 10 février de 16 h à 19 h - (Mairie - salle du Conseil municipal).

Le garant de la concertation
Madame Henri DASTÈS a été nommée garant de la concertation par la Commission nationale du débat public. À ce titre, elle veille au bon déroulement de la concertation territoriale et au respect de la participation et de l'information du public.
Contact : Garant de la concertation Castres-Toulouse DRALM Midi-Pyrénées
Café administrative : 2 rue Armand Dupuy - 81000 - 31074 Toulouse cedex 9 - Montrez-moi pas moulin sur le courriel.
Tel : 05 07 30 93 97 - e-mail : garant.castrestoulouse@gmail.com

 **PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES**

2

Synthèse des avis et expressions
lors de la 1^{ère} phase de
concertation



Cette synthèse du premier temps fort de la concertation analyse de manière quantitative et qualitative la participation et l'expression des acteurs locaux et du public.

Elle fait d'abord état de la participation aux différentes réunions.

Ensuite, elle dresse un bilan des expressions officielles et des thèmes abordés lors de cette première phase de concertation.

Enfin, dans le cadre d'un exposé par secteur, elle retrace l'ensemble des arguments des différentes parties prenantes et leurs évolutions. Une synthèse résume les enseignements retenus par le maître d'ouvrage.

Une bonne couverture médiatique

Un communiqué a été envoyé à la presse une semaine avant la première permanence. Il en rappelait l'esprit et indiquait le calendrier ainsi que les lieux et les horaires des permanences. Ce communiqué a eu des retombées directes dans :

La Dépêche du Midi :

- annonce du site internet dans l'édition du Tarn le 28 janvier 2011
- annonce du site internet dans l'édition du Tarn le 29 janvier 2011
- annonce de toutes les permanences en mairies le 1er février 2011

Toulouse7.com :

- annonce de toutes les permanences en mairie et du site internet le 21 janvier 2011

Métro Toulouse :

- annonce du site internet le 24 janvier 2011

Le Journal d'Ici :

- annonce de toutes les permanences en mairie le 27 janvier 2011

La Voix du Midi Lauragais :

- annonces de toutes les permanences en mairie et du site internet le 28 janvier 2011

Le Tarn Libre :

- double annonce de la permanence de Castres, des autres permanences en mairie et du site internet le 28 janvier 2011

Midi Presse Service (MPS) :

- annonce du site internet le 28 janvier 2011

Par ailleurs, de nombreux articles et reportages radio ont été réalisés pendant la concertation. Ont pu être identifiés :

- 44 articles dans la presse écrite ;
- 2 reportages radio et télévision

► Expression des institutions et du public

Les institutions

■ Les réunions intercommunales avec les élus

Ces réunions se sont toutes déroulées selon le même schéma :

- 1) Point d'actualité sur le projet ; présentation de la méthodologie des études et du dispositif de concertation par le maître d'ouvrage ;
- 2) Exposé de son rôle par le garant de la concertation ;
- 3) Présentation des scénarios de péage et de la localisation potentielle des zones d'échange ; présentation comparative des hypothèses de fuseaux sur le secteur concerné par le bureau d'études.

La discussion était ensuite engagée avec les élus. Les 5 comptes-rendus complets et les listes de présence figurent sur le site internet.

La quasi-totalité des élus invités aux 5 réunions intercommunales y a participé ; certains étant même accompagnés d'un adjoint ou d'un conseiller.

Secteur	Lieu de la réunion	Date de la réunion	Nombre d'élus présents
1	CASTELMAUROU	lundi 24 janvier	11
2	VERFEIL	mercredi 19 janvier	29
3	CUQ-TOULZA	mardi 18 janvier	31
4	SOUAL	lundi 17 janvier	20
5	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	mardi 25 janvier	21

■ Les avis et délibérations

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents avis et délibérations parvenus au maître d'ouvrage pendant la concertation. On entend par « avis » les contributions écrites des parlementaires, des élus des collectivités et des acteurs du territoire.

LES COMMUNES

Communes	Date		Délibération	Avis
Cuq Toulza (81)	21/01/11	Favorable au projet Échangeur de la section Vendine/Maurens au plus près de la commune		■
Maurens Scopont (81)	27/01/11	Demande soit respectée la largeur de fuseau de 300 m	■	
Lacroisille (81)	02/02/11	Pas d'avis avant mise à disposition des éléments des études	■	
Bannières (81)	04/02/11	Rejet corridor 2C Préférence au corridor 2B		■
Le Faget (31)	04/02/11	Contre le projet Refus fuseaux au sud de RN 126, RD 20 et RN126 (EX RD 42) Fuseaux 2A, 2C et 3A moins pénalisant Échangeur non loin de RD 11 et RD 87	■	
Cuq Toulza (81)	04/02/11	Échangeur au plus près de Cuq-Toulza		■
Soual (81)	07/02/11	Souhaite l'implantation de 2 échangeurs à l'est et à l'ouest de la commune Schéma proposé pour voie de substitution	■	
Cuq Toulza (81)	09/02/11	Demande nouvel examen positionnement fuseau		■
Villeneuve-les-Lavaur (81)	09/02/11	Tracé au nord RN 126 inacceptable Refus d'un échangeur	■	
Francarville (31)	10/02/11	Opposition formelle à un tracé au sud de RN 126, RD 826 RD 42 et RD 20, ainsi qu'au tracé 2B2E Fuseaux 2A, 2C et 3A plus cohérent Création échangeur non loin de RD11 et RD 87	■	
Teulat (81)	14/02/11	Les 2 fuseaux le long du Girou sont sans désagrément notable Opposition forte au fuseau 2C	■	
Tarabel (31)	15/02/11	Contre mise en concession Contre fuseaux 2B, 2D, 2E, 2P; 3B, 3C,3D et 3P Retient 2A, 2C et 3A	■	
Loubens-Lauragais (31)	16/02/11	Itinéraire plus adapté fuseau 2C Construction échangeur à rapprocher RD 826, D42 et RN 126	■	

Communes	Date		Délibération	Avis
Aguts (81)	16/02/11	Choix du fuseau 3P Opposition aux fuseaux 3A et 3D	■	
Frejeville (81)	17/02/11	Demande limitation impacts sonore et visuel pour les riverains	■	
Cuq Toulza (81)	18/02/11	Demande nouvel examen positionnement fuseau		■
Puylaurens (81)	18/02/11	Maintien de l'échangeur vers Revel Souhait d'études complémentaires sur les flux de véhicules Souhait d'itinéraire PL conseillé ou obligatoire	■	
Cuq Toulza (81)	21/02/11	Inquiétude par rapport au tracé 3P		■
Algans-Lastens (81)	22/02/11	Pour fuseau 3P Échangeur à l'est de la commune de Cuq-Toulza	■	
Castres (81)	22/02/11	Avis favorable sur tracé section urbaine entre Castre et Soual Souhaite réalisation d'un échangeur pour desserte zone activité Mélou Chartreuse	■	
Prunet (31)	24/02/11	Contre mise en concession Contre fuseaux 2B, 2D, 2E, 2P; 3B, 3C,3D et 3P Retient fuseaux 2A, 2C et 3A Position échangeur entre RD 11, RN126 (EX RD 42) et RD 87	■	
Vendine (31)	25/02/11	Contre mise en concession Contre fuseaux 2B, 2D, 2E, 2P; 3B, 3C,3D et 3P Retient fuseaux 2A, 2C et 3A Position échangeur entre RD 11, RD 42 et RD 87	■	
Villeneuve-lès-Lavaur	01/03/11	Non catégorique au tracé 2C		■
Villeneuve-lès-Lavaur (81), Bannières (81), Montcabrier (81), Maurens-Scopont (81) et Teulat (81)	01/03/11	Opposés au fuseau 2C		■
Cuq Toulza (81)	07/03/11	Opposition au fuseau 3P Demande l'examen d'un nouveau tracé	■	
Castelnaudary (11)	10/03/11	Échangeur de Puylaurens indispensable (Avis cosigné avec CC Castelnaudary et Bassin Lauragais)		■
Maurens Scopont (81)	06/04/11	Réaffirme choix fuseau 3P S'oppose au fuseau au nord RN 126	■	

Communes	Date		Délibération	Avis
Le Faget (31)	08/04/11	Refuse tout tracé au sud de la RN126 , RD20 et RD42. Pour fuseau 2A, 2C, 3A Echangeur non loin de l'axe Lavour – Villefranche-de-Lauragais Contre variante au fuseau 2P.	■	
Francarville (31)	12/04/11	Refuse tout tracé au sud de la RN126 , RD20 et RD42. Pour fuseau 2A, 2C, 3A Echangeur non loin de l'axe Lavour – Villefranche-de-Lauragais	■	
Vendine (31)	13/04/11	Echangeur non loin de l'axe Lavour – Villefranche-de-Lauragais Contre variante au fuseau 2P.	■	
Loubens-Lauragais (31)	13/04/11	Demande études plus approfondies sur 2C Echangeur à l'est intersection RD826 / RN126 / RD42 très éloignée de l'axe Villefranche-de-Lauragais / Lavour	■	
Cuq-Toulza (81)	18/04/11	Favorable au fuseau 3A et 3A adapté	■	
Lacroisille (81)	20/04/11	Rejet du 3A Refuse de délibérer sur fuseaux 3A et 3A adapté et demande à CC Pays de Cocagne de ne pas délibérer	■	
Villeneuve-les-Lavour (81), Bannières (81), Montcabrier (81), Maurens-Scopont (81), Teulat (81)	21/04/11	Opposés au fuseau 2C.		■
Saint-Germain-des-Prés (81)	05/05/11	Pour fuseau 4A Recommandations pour le passage de l'autoroute sur la commune.		■

AUTRES COLLECTIVITES

Collectivités	Date		Délibération	Avis
Communauté de communes Cœur Lauragais	08/02/11	Contre mise en concession Retient fuseaux 2A, 2C et 3A Position échangeur entre RD 11, RN126 (EX RD 42) et RD 87	■	
Communauté de communes Pays de Cocagne	11/02/11	Favorable au fuseau 3P Souhait de voir échangeur Maurens/Verfeil au plus près de Cuq -Toulza		■
Communauté de communes Pays de Cocagne	16/02/11	Prise en compte des chemins de randonnée (Avis cosigné avec mairie de Castelnaudary)		■
Communauté de communes SESCOAL	23/02/11	Position échangeur Vendine/Maurens Scopont entre RD 11, RN126 (EX RD 42) et RD 826		■
Communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois	10/03/11	Échangeur de Puylaurens indispensable (Motion prise par les maires de la CC)		■
Communauté de communes Castelnaudary et Bassin Lauragais	10/03/11	Échangeur de Puylaurens indispensable		■
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	28/02/11	Avis favorable sur tracé section urbaine entre Castres et Soual Souhaite réalisation d'un échangeur pour desserte zone activité Mélou Chartreuse	■	
Communauté de communes Cœur Lauragais	27/04/11	Opposition au fuseau 3A adapté Indication d'une demande d'audience des parlementaires au préfet.		■
Communauté de communes Pays de Cocagne	05/05/11	Requête pour critères minimum pour réalisation de l'autoroute sur le territoire de la CC.		■
Scot du Lauragais		Échangeur de Puylaurens indispensable		■
Conseil général de la Haute-Garonne	27/10/10	Maintien de déviation de Verfeil comme voie de desserte Porter à 2x2 voies A680 Transformer ½ échangeur de Gragnague en échangeur complet	■	

Collectivités	Date		Délibération	Avis
Conseil général de la Haute-Garonne	27/10/10	Abandon du projet Étude d'un aménagement concerté pour maintien de la gratuité de la voie	■	
Conseil général du Tarn – Canton de Cuq-Toulza	04/02/11	Echangeur au plus près de Cuq-Toulza		■
Conseil général du Tarn – Canton de Cuq-Toulza	18/02/11	Demande nouvel examen du positionnement du fuseau 3P		■
Conseil général du Tarn – Canton de Cuq-Toulza	06/05/11	Abandon fuseau 3P		■

PARLEMENTAIRES

Parlementaires	Date		Délibération	Avis
Bernard CARAYON, Député du Tarn	02/02/11	Choix du corridor 2P et rejet du corridor 2C (Avis cosigné avec CG 81 J DALLA RIVA, CC Tarn Agout J ESPARBIE, maires Teulat, Bannières, Villeneuve-les-Lavaur et Montcabrier)		■
Jacqueline ALQUIER, sénatrice du Tarn	23/02/11	Opposition des habitants et des élus de Cuq-Toulza au tracé 3P		■
Alain CHATILLON, Sénateur du Tarn	04/03/11	Maintien de la zone d'échange de Puylaurens Continuité de transit dans le secteur Revel-Blan-Castres L'itinéraire de substitution ne doit pas passer dans le village de Puylaurens Demande un contournement de Blan et de Revel		■
Jean-Marc PASTOR, Sénateur du Tarn	10/03/11	Habitants de Cuq-Toulza opposés au fuseau 3P		■
Jacqueline ALQUIER, sénatrice du Tarn	4/05/11	Opposition des habitants et des élus de Maurens-Scopont au tracé 2C		■
Jean-Marc PASTOR, Sénateur du Tarn	05/05/11	Opposition des habitants et des élus de Maurens-Scopont au tracé 2C		■
Jacqueline ALQUIER, sénatrice du Tarn	12/05/11	Suite au comité de suivi du 12 mai, signale l'absence de ses précédents courriers		■

CHAMBRES CONSULAIRES

	Date		Délibération	Avis
Agricultures et territoires Tarn Chambre d'agriculture	25/02/11	Avis favorable au fuseau 3P	■	

ASSOCIATIONS

	Date		Délibération	Avis
Office Tourisme du Puylaurentais en Pays de Cocagne	23/02/11	Prise en compte des chemins de randonnée		■
Défense de l'environnement et des habitants du canton de Cuq-Toulza	25/02/11	Pétition pour la suppression du fuseau 3P		■
Terres et coteaux du Lauragais		Contre projet ; Refus des fuseaux 2B, 2D, 2E, 2P, 3B, 3C et 3P		■

DIVERS

	Date		Délibération	Avis
Conseil de développement de l'agglo Castres-Mazamet	03/01/11	Pour fuseau « rase campagne – nord ouest intermédiaire)	■	■

Le Comité de suivi

Le comité de suivi a été réuni à trois reprises sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne. Madame Nerte DAUTIER, garant de la concertation assistait à chacune de ces réunions.

■ 1^{ère} réunion du 19 novembre 2010

Après un rappel des caractéristiques du projet et de la décision ministérielle de lancement des études, cette première réunion du comité de suivi a permis de valider la charte de la concertation et d'examiner les modalités de la concertation qui ont été ensuite soumises à l'avis des maires et les présidents des intercommunalités des communes concernées.

Un tour de table avec l'ensemble des participants a été l'occasion d'aborder plusieurs questions relatives à la composition du comité de suivi lui-même, à l'aire d'étude plus restreinte que celle du débat public, à un éventuel remembrement, etc.

Les représentants de certaines associations ont manifesté leur désaccord sur la composition même du comité de suivi, notamment la présence en son sein de parlementaires et de collectifs. Le collectif RN126 a par ailleurs refusé de siéger au comité de suivi.

■ 2^{ème} réunion du 14 février 2011

Cette réunion était programmée un mois après le début de la concertation afin de faire le point sur les premiers échanges, et

notamment les réunions inter-communales auxquelles avait assisté le garant de la concertation.

Elle était consacrée à la présentation commentée de l'ensemble des fuseaux sur les cinq secteurs en rappelant les principaux enjeux de chaque territoire, le fuseau pressenti à la suite des concertations précédentes.

Les différents participants présents ont pu exprimer leurs positions lors d'échanges ponctuant la présentation secteur par secteurs. Certains en ont profité pour rappeler leur opposition au principe même d'autoroute concédée, mais le préfet a rappelé que cette question avait déjà été tranchée par la décision ministérielle suite au débat public.

■ 3^{ème} réunion du 12 mai 2011

Après une présentation par la DREAL de la participation à la concertation et de son déroulement, les échanges ont porté sur les principales expressions enregistrées secteur par secteur.

Les participants ont pu à leur tour exposer leurs avis et, au terme de ce débat, le préfet de région a dressé une synthèse des éléments qu'il envisageait d'examiner lors du prochain comité de pilotage.

Les comptes-rendus intégraux de ces réunions figurent sur le site internet.

Les pétitions

Avertissement méthodologique :

Plusieurs registres contiennent des pétitions reproduites par photocopie, puis personnalisées avec le nom et le prénom de chaque signataire et enfin collées ou agrafées dans le registre. Il a semblé opportun de bien identifier et de faire ressortir leur contenu indépendamment des prises de position individuelles et manuscrites.

■ **Terres et coteaux du Lauragais**

Leur pétition se compose d'un argumentaire très nourri sur deux pages exposant les raisons des refus des fuseaux 2B, 2D/P (combinaison) et 2E ainsi que 3D, 3B et 3 P pour sa partie ouest sur la zone entre les secteurs 2 et 3 puis le refus des fuseaux 3D, 3B (et 3C) sur le secteur 3.

Cette pétition se termine en rappelant l'opposition de principe au projet de la part du signataire mais deux lignes précisent « *si ce projet, erroné au regard de l'aménagement de l'aire urbaine toulousaine, se réalise, parmi les fuseaux proposés nous choisissons le fuseau 3A car plus éloigné et générant moins de pollution et nuisances pour les villageois de Cuq Toulza* ».

■ **La Coulée verte**

La pétition de cette association est clairement orientée contre le projet en mettant en avant les menaces qu'il constitue sur le club hippique et sur la base des étangs.

Elle a recueilli 150 signatures sur le registre de la commune de Cambounet-sur-le-Sor.

■ **Mairie de Teulat**

Dans cette commune, le maire a mis à disposition de la population une feuille imprimée au préalable où était mentionnée la ferme

opposition du signataire au fuseau 2C, tout en laissant la possibilité de s'opposer à d'autres fuseaux.

59 personnes ont signé cette pétition en s'opposant seulement au fuseau 2C ; il faut y ajouter les 17 personnes qui ont purement et simplement indiqué le refus de tous les fuseaux en rappelant leur opposition de principe à l'autoroute.

■ **Association de défense de l'environnement et des habitants du canton de Cuq Toulza**

Cette association a recueilli 138 signatures s'opposant au fuseau 3P.

■ **Commune de Bannières**

Dans le registre de cette commune, ce n'est pas à proprement parler une pétition mais un choix assorti de 55 signatures certifiées conformes par le maire comme provenant d'habitants de la commune et s'exprimant pour le fuseau 2D et contre le fuseau 2C.

■ **Commission consultative pour le développement durable de la commune de Gragnague**

Il ne s'agit pas non plus au sens strict d'une pétition mais plutôt d'une longue liste de questions adressée au maître d'ouvrage et assortie des 10 signatures des membres de la commission.

Le public : participation et expression

AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE

Les différentes participations à la concertation ont fait l'objet d'une codification et d'une saisie avant traitement par un logiciel statistique permettant une analyse plus fine.

Chaque contact lors d'une permanence donnait lieu à la création d'une fiche sur laquelle le représentant du maître d'ouvrage prenait des notes et remplissait à la fin de l'entretien une grille d'analyse.

Cette même grille a également servi pour analyser les courriers papier et électroniques parvenus au maître d'ouvrage pendant la durée de la concertation ainsi que les mentions reportées sur les différents registres mis à disposition dans chacune des communes de l'aire d'études.

L'ensemble des remarques, avis, etc... ont ainsi été lus et analysés selon la même grille afin de permettre d'évaluer la participation à la concertation selon différents critères.

Outre l'approche statistique, les contributions écrites et les entretiens ont été analysés dans leur contenu et font l'objet d'une analyse qualitative décrite dans le chapitre suivant.



Un registre était tenu à disposition dans chaque mairie

■ Les modes de contact et la participation

Globalement, on constate un équilibre relatif entre les différents modes de contacts. Certaines communes se distinguent néanmoins :

- Villeneuve-les-Lavaur (83 %), Teulat et Vendines (75 %), Cuq Toulza (70 %) ont préféré s'exprimer au moyen des registres en mairie (moyenne = 36%)
- Les habitants de Castres ont privilégié les mails (60% contre 29 % en moyenne)
- Ceux de Saint-Germain-des-Près (60 %) et à Verfeil (47 %) ont privilégié les contacts personnels lors des permanences.

Modes de contacts	Nombre	%
Permanences (contact personnel)	225	25%
Permanences (annotation sur registre)	94	10%
Registres en mairie	319	36%
Mails et courriers	260	29%
Total	898	100 %

PLUS DE 350 PERSONNES ONT PARTICIPE AUX PERMANENCES

Les 9 permanences ont permis d'accueillir 362 personnes. Les 2/3 d'entre elles ont eu des entretiens en face à face avec les représentants du maître d'ouvrage.

Le dernier tiers des visiteurs des permanences correspondait à des personnes qui venaient voir les cartes des fuseaux à grande échelle, certaines d'entre elles en profitant pour porter une remarque dans un registre.

La durée moyenne des entretiens était de 13 minutes (minimum = 5 minutes ; maximum = 30 minutes).

Permanences.	Entretiens	Simple information
CASTRES le 31 janvier	22	21
TEULAT le 1 ^{er} février	18	19
LE FAGET le 2 février	31	27
SAINT-GERMAIN-DES-PRES le 3 février	32	11
CUQ-TOULZA le 4 février	33	15
SAIX le 7 février	29	20
PUYLAURENS le 8 février	22	9
VERFEIL le 9 février	25	14
GRAGNAGUE le 10 février	13	1
Total	225	137

UNE FREQUENTATION SOUTENUE DU SITE INTERNET :

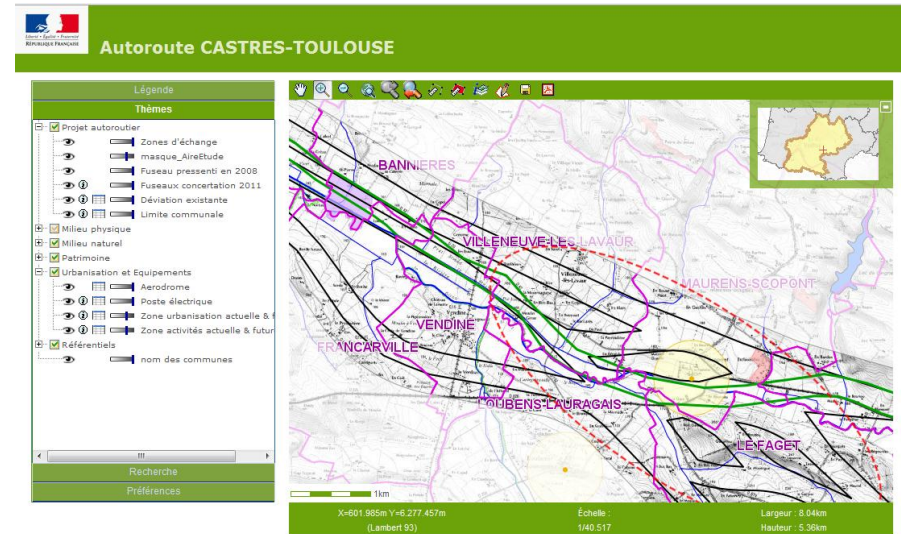
Pendant toute la durée de cette première phase, le site a enregistré **5 575 visites**.

Cela représente 30 606 pages vues et 3 420 consultations uniques.

En moyenne, chaque visite durait **5 minutes** avec consultation d'environ **4 pages**.

Les pages les plus vues sont par ordre décroissant :

- Accueil
- Zoomer sur le territoire
- Les cartes
- Exprimez-vous



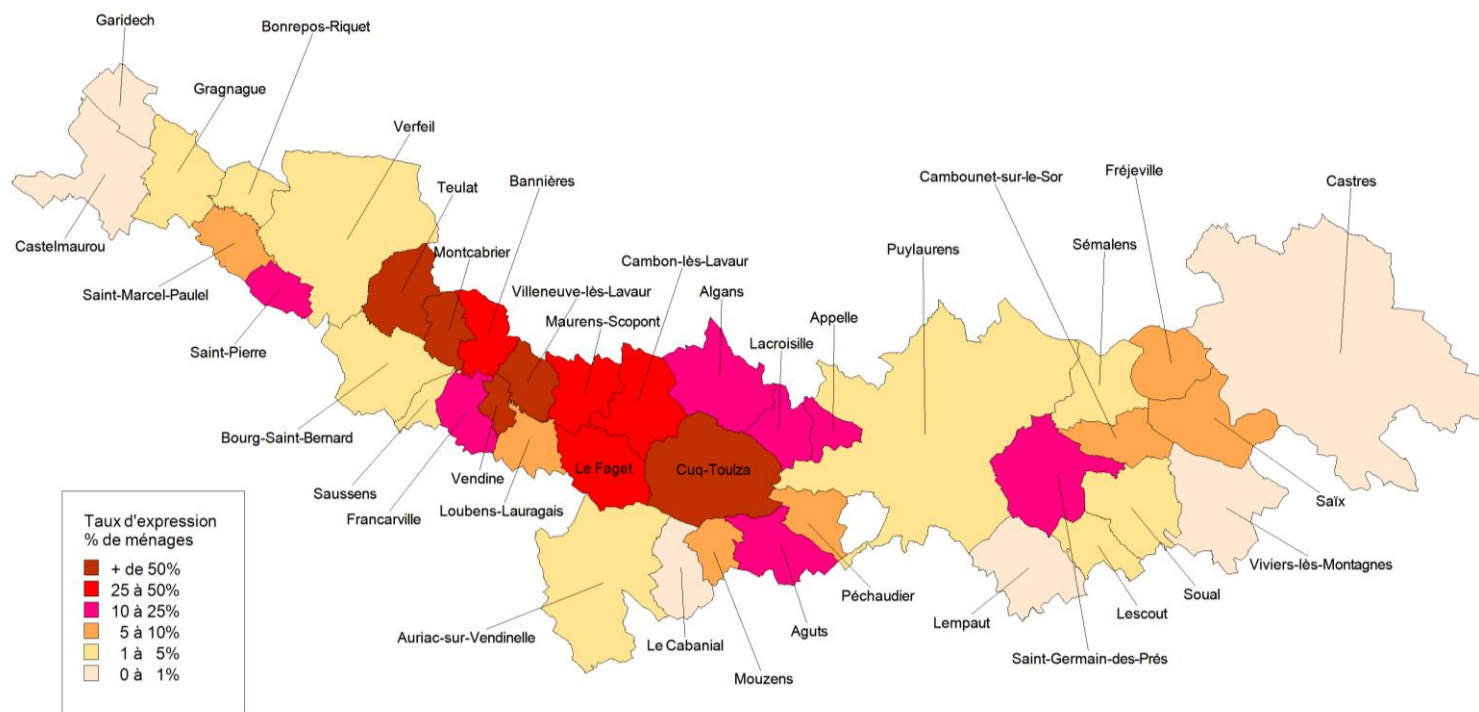
Une majorité des consultations du site internet portait sur les cartes que chacun pouvait visualiser avec le niveau de zoom de son choix, puis télécharger et imprimer.

■ Le taux d'expression

Globalement – tous modes de contact confondus mais hors pétitions – on a enregistré **898 avis** exprimés. Si l'on rapporte ce chiffre au nombre de ménages concernés, on obtient un taux général d'expression de **2,8 %**.

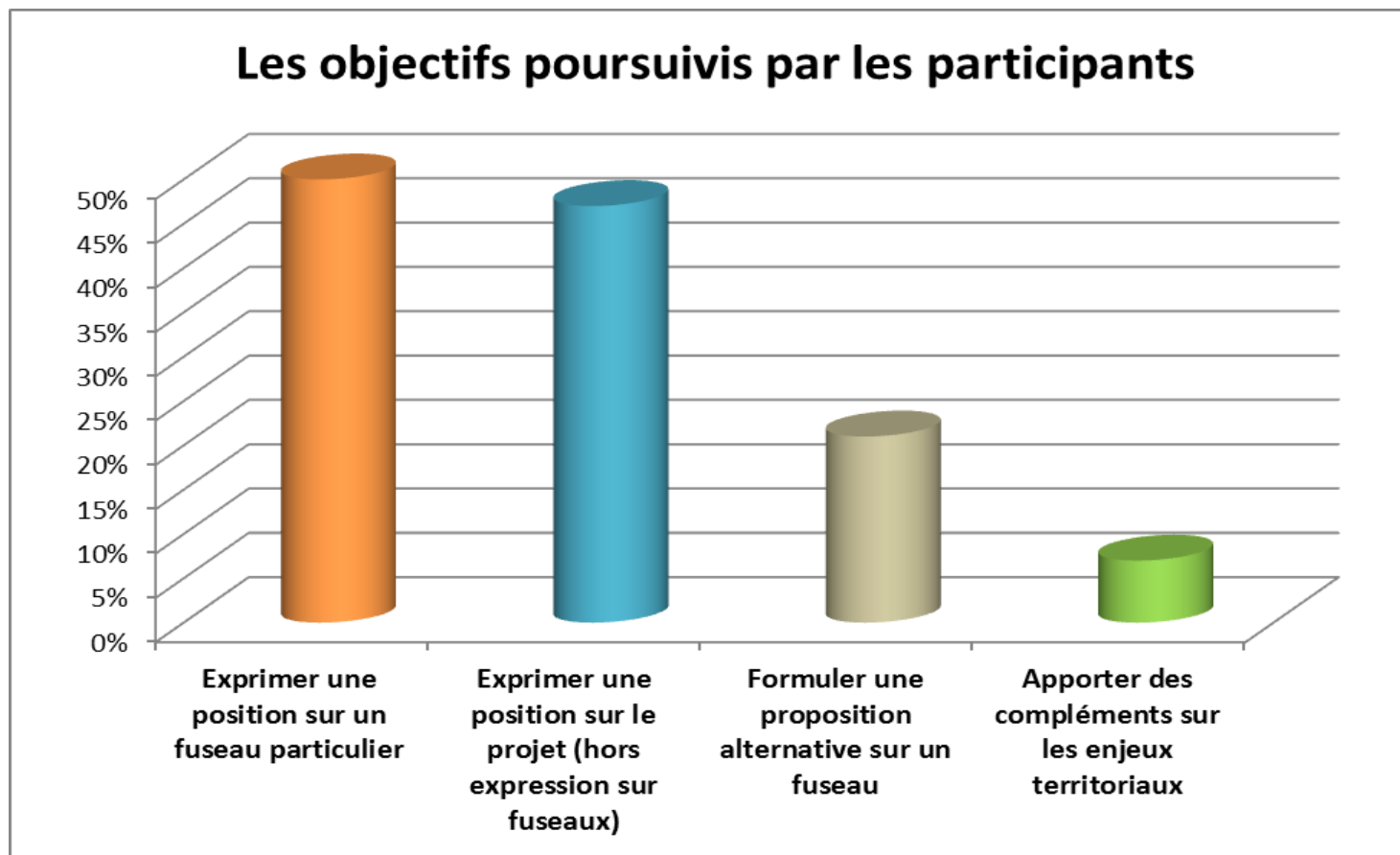
Compte-tenu de la très faible participation des habitants de la ville de Castres (58 avis pour 18 472 ménages, soit une expression de 0,3%), l'expression « hors Castres » s'élève alors à **7,2 %** (752 avis pour 10 458 ménages). Il faut considérer ce pourcentage comme un ordre de grandeur dans la mesure où certains habitants se sont exprimés de plusieurs façons.

Par ailleurs, ce taux d'expression est d'ailleurs très différent selon les communes comme l'illustre la carte ci-dessous.



■ Les objectifs poursuivis par les participants

Un peu plus d'un participant sur deux s'est clairement positionné sur le choix et/ou le refus d'un fuseau. Cette proportion est largement dépassée sur les communes de Cuq Toulza (81%), Villeneuve-lès-Lavaur (80%), Teulat (75%), Bannières (71%) et Saix (67%) où les avis exprimés concernaient majoritairement le choix d'un fuseau.



■ Motifs de participation et les thèmes abordés

35 % des participants étaient animés par des intérêts particuliers et 65 % par des motifs d'ordre général.

THEMES D'INTERETS PARTICULIERS ABORDES PAR LES PARTICIPANTS

Les intérêts particuliers se sont surtout exprimés lors des entretiens dans les permanences (78%) alors que tous les autres modes de contact (registres, mails) étaient privilégiés pour donner un avis d'ordre général.

Dans certaines communes, les habitants ont participé plus que la moyenne en raison d'intérêts particuliers : Saint-Germain-des-Près (73 %), Villeneuve-lès-Lavaur (63 %), Verfeil (54 %).

Les thèmes abordés par ceux qui mettaient en avant des intérêts particuliers étaient surtout d'ordre foncier.

C'est particulièrement le cas sur la commune de Saint-Germain-des-Près où 100 % des 29 avis exprimés (intérêts particuliers) concernent le foncier.

De la même façon, les avis exprimés par les habitants de Castres concernent plus que la moyenne les servitudes* (57 % par rapport à 24 %) ; c'est aussi le cas sur la commune de Cambounet-sur-le-Sor (75 % par rapport à 24 %).

Le cadre de vie était pour sa part plus souvent évoqué par les habitants de Saint-Pierre, Verfeil, Fréjeville et Gragnague.

Foncier (agricole)	24%	87 %
Foncier (activités)	5%	
Foncier (particulier)	58%	
Servitudes (agricoles)	18%	24 %
Servitudes (activités)	5%	
Servitudes (particulier)	1%	
Cadre de vie (nuisance, bruit, air, ..)	31%	43 %
Cadre de vie (paysage)	12%	

Dépasse 100% car plusieurs réponses étaient possibles

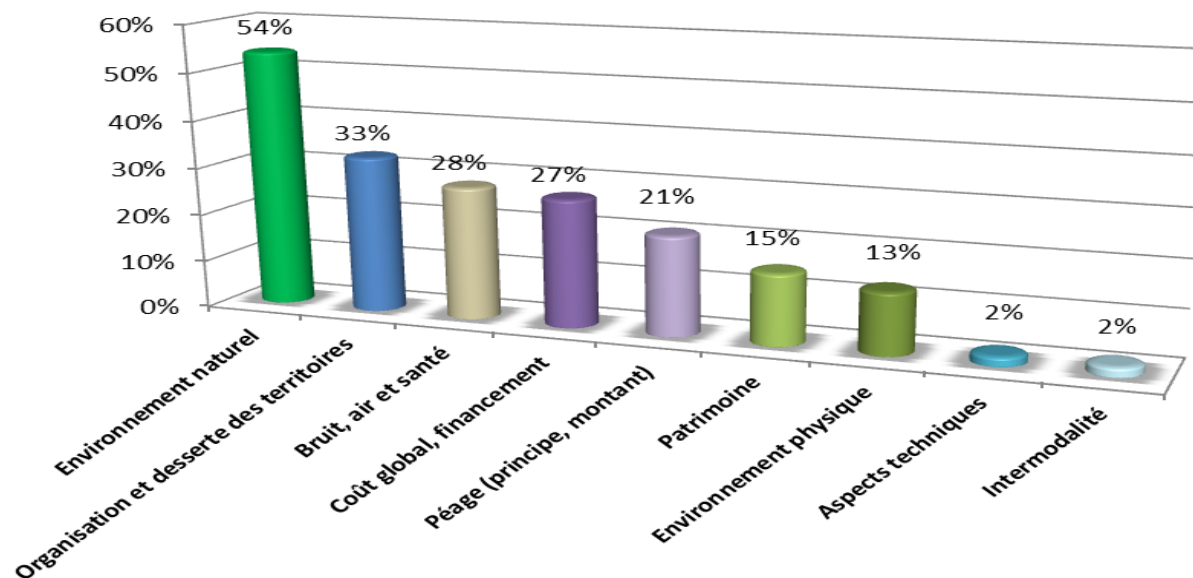
* On entend par « servitudes » les aménagements à prendre en compte pour le maintien des accès aux habitations et aux activités : rétablissement des réseaux de circulation, d'irrigation, etc.

THEMES D'INTERET GENERAL ABORDES PAR LES PARTICIPANTS

Les thèmes abordés par ceux qui exprimaient un avis portant sur l'intérêt général du projet (et donc pas sur les fuseaux objets de la concertation) reprennent pour une large part ceux qui avaient été évoqués lors du débat public.

On constate quelques écarts à la moyenne significatifs :

- Le patrimoine cité plus souvent que la moyenne (15 %) par les habitants de Teulat (37 %) et de Bannières (55%) ;
- L'organisation et la desserte des territoires citées plus souvent que la moyenne (33 %) par les habitants de Soual (100 %) et Verfeil (63 %)
- Le bruit, l'air et la santé cités plus souvent que la moyenne (28 %) par les habitants de Soual (43 %) et de Vendine (64 %) ;
- L'environnement physique cité plus souvent que la moyenne (13 %) par les habitants de Bannières (55%), Villeneuve-lès-Lavaur (50 %), Cuq-Toulza (33 %) et Saix (32 %) ;
- Le péage jugé tant dans son principe que pour son montant jugé par avance trop coûteux : 62 % sur Castres, 45 % sur Puylaurens, 67 % sur Sémalens par rapport à une moyenne (21 %).



■ Les réponses apportées aux questions

Les questions concernant des intérêts particuliers ont majoritairement trouvé une réponse lors des permanences organisées par le maître d'ouvrage.

Pour les questions d'ordre général les plus récurrentes et se rapportant à l'objet de la première phase de la concertation, des fiches techniques ont été rédigées par le maître d'ouvrage et mises en ligne sur le site internet dédié au projet.

Ces fiches techniques répondaient aux questions suivantes :

- *Qu'est-ce que le fuseau pressenti ? Pourquoi ?*
- *Que deviendra la déviation de Verfeil ?*
- *Quand connaîtra-t-on le tracé définitif ?*
- *Quelle méthode d'évaluation des différents fuseaux, notamment sur le plan environnemental ?*
- *Pourquoi n'ai-je pas reçu le dépliant d'invitation à participer aux permanences ?*
- *Pourquoi « privatiser » les déviations déjà existantes de Soual et de Puylaurens, qui ont été financées sur fonds publics, et donc indirectement payées par les contribuables ?*
- *Pourquoi un montant du péage si élevé surtout si on le compare au coût actuel du trajet Albi Toulouse ?*
- *Pourquoi ne pas aménager la route existante ?*
- *Pourquoi le débat public s'arrêtait à Verfeil alors que la concertation va jusqu'à l'autoroute A68 ?*
- *Pouvez-vous préciser dès maintenant la politique d'expropriation et notamment la distance retenue par rapport à l'autoroute ?*
- *Quelles sont les dispositions envisagées pour préserver la base de loisirs de la Communauté de communes Sor et Agoût dans le cas du choix du fuseau 5P ?*
- *Pourquoi l'échangeur de la voie communale n°50 (zone d'Auchan à Castres) a-t-il été supprimé ?*
- *Quels types de protections acoustiques sont envisagés ?*

► Synthèse par secteur

La concertation sur les fuseaux avait pour thèmes principaux : le fuseau de passage de l'infrastructure, le positionnement des échangeurs et le type de péage.

Les échanges se sont toutefois concentrés sur les fuseaux et sur les échangeurs comme le montre l'analyse quantitative des remarques et avis recueillis.

D'ailleurs, les plus fortes participations du public ont été enregistrées sur les communes des secteurs 2 et 3 ainsi que sur la commune de Saint-Germain-des-Prés sur le secteur 4 ; secteurs pour lesquels le fuseau de passage de l'infrastructure était le plus incertain. En effet, pour les secteurs 1 et 5 ainsi que pour les déviations existantes, la bande de passage de l'infrastructure est connue ou a déjà fait l'objet d'une concertation importante.

UNE ANALYSE QUALITATIVE DES REMARQUES ET AVIS RECUEILLIS

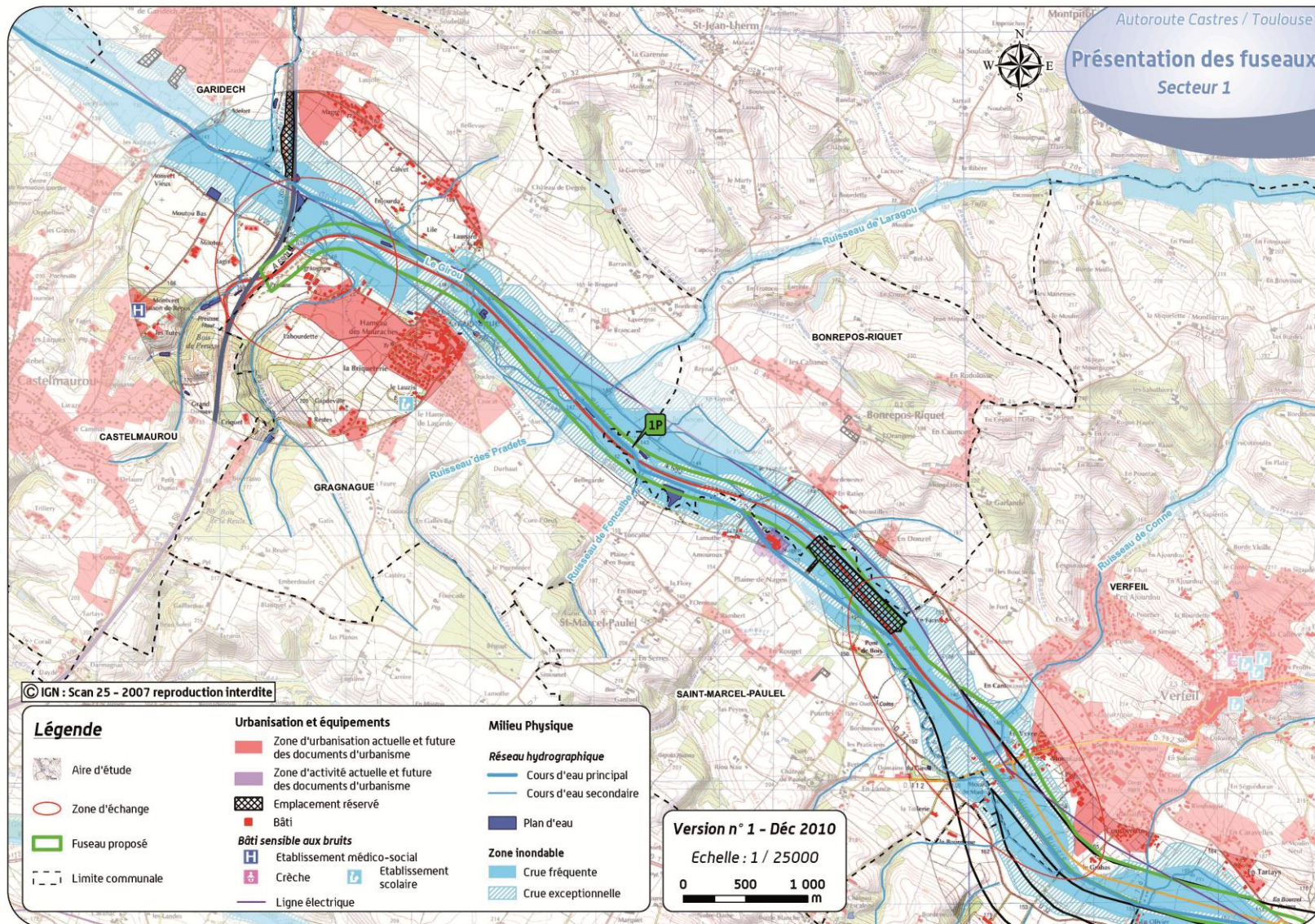
Dans ce chapitre, les remarques et avis recueillis sont analysés dans leur contenu.

Cette analyse qualitative synthétise les consensus trouvés lors de la concertation et pointe les divergences. Elle retrace éventuellement l'évolution des positions des acteurs locaux tout au long de la concertation.

Cette analyse comprend les avis des élus, des riverains, des acteurs socio-économiques, des associations, et des services de l'État.

Afin de garantir une bonne lisibilité des remarques et des avis recueillis, l'analyse qualitative est présentée comme suit :

- un découpage, par secteur, reprenant la logique de présentation des différents supports de concertation,
- une différenciation entre les différents acteurs de la concertation, avec :
 - les élus,
 - les particuliers (intégrant les permanences, les registres, les mails, les courriers),
 - les acteurs institutionnels (chambres consulaires, services de l'État, etc.),
- une synthèse, par secteur, des avis exprimés.



Secteur 1

Rappel: sur le secteur 1, un seul fuseau est proposé, puisque le projet consiste en un élargissement de la bretelle A680, actuellement à 2x1 voie. Cette bretelle autoroutière A680 fait partie du réseau des Autoroutes du Sud de la France (ASF), qui seront les maîtres d'ouvrage des travaux décidés sur cette section.

Une réunion rassemblant l'ensemble des élus du secteur s'est tenue le 24 janvier 2011. Du fait que le tracé de l'infrastructure est connu, ce secteur a été analysé de manière spécifique dans le dossier de la concertation.

■ Les élus

Les échangeurs

Une forte demande des élus est apparue concernant le complément des échangeurs :

- le complément de la bifurcation autoroutière A68 / A680, pour assurer les mouvements entre Castres et Albi (actuellement demi-bifurcation orientée vers Toulouse),
- le complément du diffuseur local de Gragnague (actuellement demi-diffuseur orienté vers Toulouse).

Ces aménagements permettraient d'irriguer l'ensemble du département du Tarn, voire au-delà.

Les milieux naturels

Les élus de Castelmaurou et de Bonrepos-Riquet informent le maître d'ouvrage de l'existence de nouveaux résultats d'études environnementales réalisées par Nature Midi-Pyrénées, dans le cadre de la mise à jour de leur plan local d'urbanisme. Ces éléments seront intégrés dans la phase ultérieure des études.

■ Les particuliers

Les échangeurs

Les compléments des échangeurs actuels ont été peu évoqués par les particuliers.

Le cadre de vie

Si le niveau de bruit actuel ne semble pas particulièrement gêner les riverains de l'A680, l'augmentation du trafic relative à la mise à 2x2 voies de la bretelle autoroutière et le bruit engendré les interpellent.

Des questions relatives aux mesures de réduction du bruit ont été posées ; une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

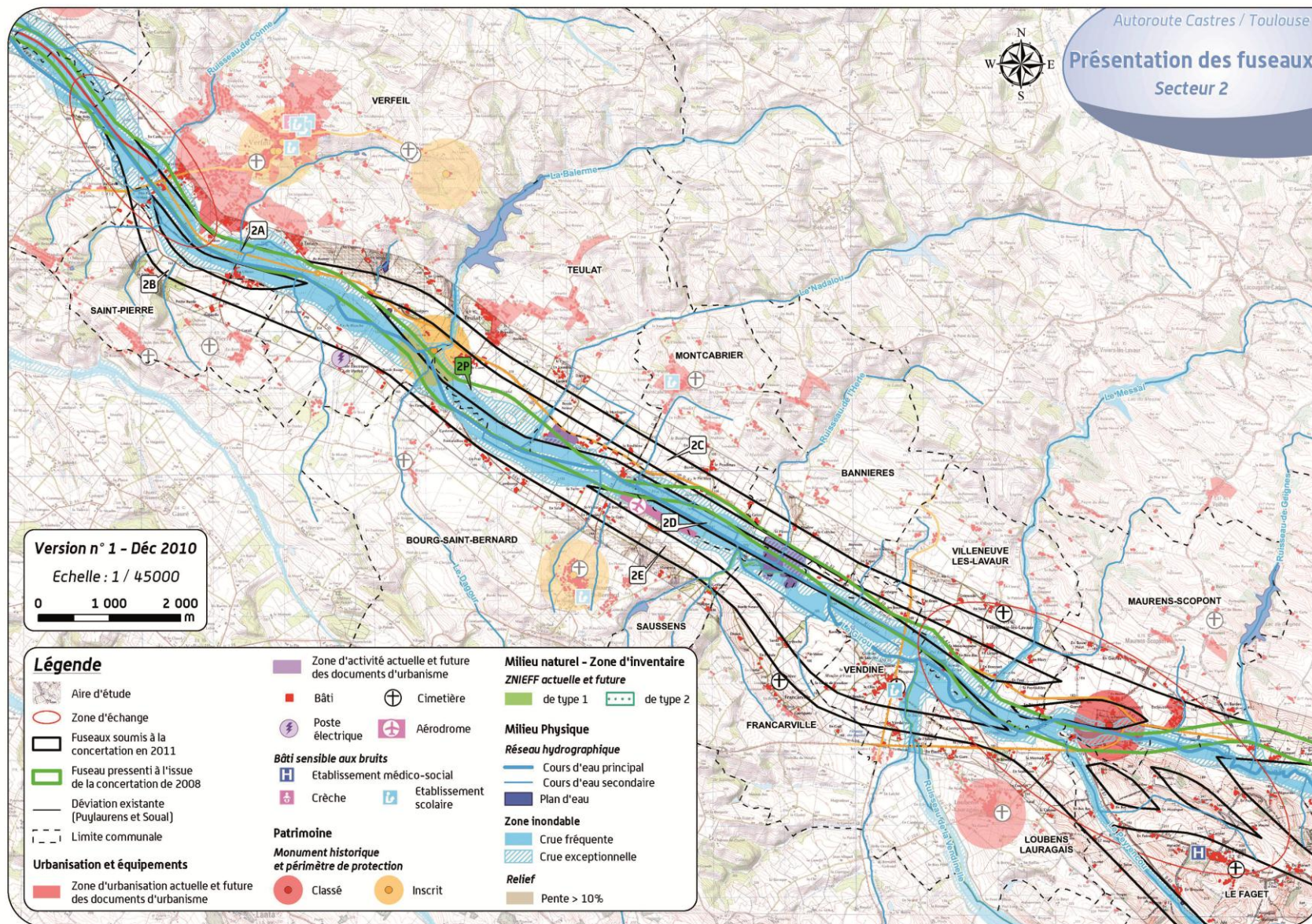
La zone inondable

La construction des remblais en zone inondable a été évoquée par les riverains qui s'inquiètent du risque d'augmentation des hauteurs d'eau et de la modification du champ d'inondation.

■ La synthèse

Les compléments de la bifurcation autoroutière A68 / A680 et de l'échangeur local de Gragnague sont demandés. Le maître d'ouvrage a confirmé, lors des échanges, qu'une étude d'opportunité sera menée pour les deux compléments, intégrant notamment la problématique de financement. Si l'opportunité en est avérée, le complément de la bifurcation autoroutière sera réalisé dans le cadre du contrat de concession des ASF. Le complément de l'échangeur local nécessiterait un financement par les collectivités locales.

D'autre part, le maître d'ouvrage s'est engagé à réaliser une étude hydraulique permettant d'évaluer précisément les impacts du projet autoroutier sur la zone inondable, afin de dimensionner les mesures d'atténuation (ouvrages hydrauliques notamment).



Secteur 2

Rappel: la présentation et l'analyse des fuseaux du secteur 2 ont été séparées en deux parties : la zone ouest (contournement de Verfeil) et la zone est (plaine du Girou).

Une réunion rassemblant l'ensemble des élus du secteur s'est tenue le 19 janvier 2011.

Du fait de l'étendue de la zone d'échanges et des différents fuseaux de passage envisagés au droit de Maurens-Scopont, plusieurs réunions complémentaires ont eu lieu à l'initiative des élus du secteur ou de la DREAL.

■ Les élus

REUNION « SECTEUR 2 » DU 19 JANVIER 2011

En début de réunion, les élus de la Haute-Garonne rappellent leur opposition au principe de l'autoroute, ce qui n'a pas empêché les débats sur les fuseaux et les échangeurs.

Les fuseaux

A l'Ouest du secteur (contournement de Verfeil)

Le fuseau 2A apparaît le plus acceptable au regard des enjeux humains et naturels, ainsi qu'en termes de moindre fragmentation de l'espace naturel et agricole.

Cependant, des questions ont été soulevées concernant l'éventuelle intégration de la déviation actuelle de Verfeil dans le projet.

La DREAL a rappelé les trois options soumises à concertation :

- intégration du tracé de la déviation dans l'autoroute avec l'ancienne RD20 comme itinéraire de substitution ;

- intégration du tracé de la déviation dans l'autoroute avec création d'un itinéraire de substitution parallèle ;
- maintien de la déviation comme itinéraire de substitution avec création d'une infrastructure neuve pour l'autoroute.

Le Conseil général de la Haute-Garonne a rappelé son refus de l'intégration dans le projet autoroutier et le maire de Verfeil a exprimé de fortes réserves sur l'utilisation de l'ancienne RD20 comme itinéraire de substitution.

A l'Est du secteur (plaine du Girou)

Le fuseau 2E suscite le rejet des élus de Vendine et plus généralement des élus de toutes les communes haut-garonnaises situées au sud des routes départementales RD 20 et RN126 (ex RD42) : ces derniers se prononcent en faveur du fuseau 2C. En outre, du fait que le fuseau 2P est en zone inondable, ces élus considèrent que l'autoroute devrait être surélevée, ce qui ne permettrait pas l'implantation de dispositifs anti-bruit efficaces et serait donc défavorable aux villages situés sur les coteaux. Ces positions sont reprises dans les délibérations du Faget, de Francarville, Tarabel, de Loubens-Lauragais, Prunet, Vendine, et la Communauté de communes Cœur Lauragais.

Les élus du Tarn, et plus précisément les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières et Villeneuve-Les-Lavaur ont exprimé leur opposition au fuseau 2C confirmée dans un avis cosigné (02/02/2011) par le député Bernard CARAYON, le Conseil général du Tarn, la communauté de communes TARN-ET-AGOUT et les maires des communes précitées.

Les raisons invoquées concernent deux thématiques :

- l'une **humaine**, par l'effet de coupure des communes (exemple : coupure du village de Teulat),
- l'autre **agricole**, par la consommation de terres agricoles.

Par ailleurs, dans cet avis, le choix du fuseau est porté sur le fuseau 2P. Cette position est encore reprise dans les délibérations des communes de Bannières, Teulat, Maurens-Scopont et Villeneuve-lès-Lavaur.

Les échangeurs

Pour l'échangeur de Verfeil, les élus s'accordent sur un positionnement à l'ouest de la commune, avec un accès direct sur la RD 112.

Au niveau de Maurens-Scopont / Vendine, trois possibilités d'implantation sont évoquées :

- à proximité de Cadix-Cuq-Toulza (position souhaitée dans les délibérations de Cuq-Toulza, Algans et la Communauté de communes du Pays de Cocagne ;
- à proximité du carrefour RD 826 / RN126 (ex RD 42) ; cette position est souhaitée dans les délibérations de la commune de Loubens-Lauragais et de la Communauté de communes du Sescal ;
- plus à l'ouest avec un raccordement avec les RD11 et RD87 (position souhaitée dans les délibérations du Faget, de Francarville, Prunet, Vendine, et la Communauté de communes Cœur Lauragais .

La zone inondable

La construction des remblais en zone inondable a été évoquée par les élus qui s'inquiètent du risque d'augmentation des hauteurs d'eau et de la modification du champ d'inondation.

REUNION COMPLEMENTAIRE DU 3 MARS 2011 A MAURENS-SCOPONT

A la demande du maire de Maurens-Scopont, une réunion a été organisée par l'Etat avec les élus de la commune. Ces derniers proposent une adaptation du fuseau 2P légèrement plus au sud à flanc de coteau afin de sortir de la zone inondable et d'éviter le restaurant « En Bouyssou ».

Questionnés par le maître d'ouvrage quant à leur position sur le fuseau 2C, les élus comprennent les difficultés techniques liées à la zone inondable mais confirment leur opposition à ce fuseau nord.

REUNIONS COMPLEMENTAIRES DU 5 AVRIL 2011 AU FAGET ET A MAURENS-SCOPONT

Deux réunions successives (l'une à Maurens-Scopont, l'autre au Faget) se sont tenues en présence des élus des communes concernées : dans chacune, le maître d'ouvrage a présenté les résultats des études complémentaires entreprises à la suite de la réunion du 3 mars.

Les fuseaux

L'inscription dans le fuseau 2C a été affinée. Ce fuseau contourne le château de Scopont par le Nord et passe dans le hameau des Clauzolles qui comprend des activités économiques et quelques habitations.

Les élus de Maurens-Scopont s'opposent à ce fuseau (position confirmée par la délibération de la commune) et signalent que, s'il devait tout de même être adopté, un décalage au sud de la RN126 serait souhaitable afin de limiter l'impact sur le hameau des Clauzolles, quitte à exproprier En Baudet.

Les élus de Loubens-Lauragais et du Faget, conscients de l'impact sur le hameau des Clauzolles, considèrent que ce fuseau permet de

limiter l'emprise du projet sur la zone inondable limitant ainsi l'impact financier et environnemental.

Une adaptation du fuseau 2P/3P a été étudiée. Ce fuseau contournant le château de Scopont par le sud s'inscrit légèrement au sud du fuseau 2P/3P et passe dans les coteaux en limite communale de Maurens-Scopont, du Faget et de Loubens-Lauragais.

Les élus de Maurens-Scopont, conscients de l'impact environnemental du projet du fait de son insertion en zone inondable, considèrent que ce fuseau limite l'impact sur les activités économiques et les habitations des Clauzolles mais aussi de la commune du Faget, au regard de l'inscription de l'autoroute en fort déblai.

Les élus de Loubens-Lauragais et du Faget s'opposent à ce fuseau considérant que l'impact sur leurs communes sera important en termes de bruit et de paysage. Ils soulignent que l'impact agricole est encore plus important que pour le fuseau 2P/3P puisqu'il coupe en deux une grande exploitation agricole.

Les échangeurs

Suite à la proposition du maître d'ouvrage de positionner l'échangeur de Maurens-Scopont / Vendine au plus près du carrefour actuel entre la RN126 (ex RD 42) et la RD 826, les élus haut-garonnais rappellent la préférence de la Communauté de communes de Cœur Lauragais pour un raccordement au plus près de la RD11.

Les élus de Maurens-Scopont signalent qu'ils préfèrent que le fuseau Sud soit retenu.

■ Les particuliers

Les fuseaux

Pour l'Ouest du secteur (déviation de Verfeil), on constate une préférence pour les fuseaux 2A/2P à peu de choses près identiques sur le secteur par rapport au fuseau 2B.

La pétition Terres et Coteaux du Lauragais, au-delà de l'expression générale d'opposition au projet, se positionne fermement contre les fuseaux 2B, 2D, 2E et 2P.

Pour l'Est du secteur (plaine du Girou),

On observe :

- une forte mobilisation des riverains contre le fuseau 2C,
- une nouvelle expression de refus du fuseau 2E ; certes avec une mobilisation plus faible, mais ce refus avait déjà été exprimé lors de la précédente concertation,
- des avis qui se partagent pour les fuseaux 2C et 2P.

Lors de la permanence de Teulat, les riverains ont manifesté :

- une forte inquiétude – pour ceux situés en bordure immédiate de la RN126 (ex RD 42) - sur les communes de Montcabrier et de Bannières, impactés potentiellement par les deux fuseaux 2C et 2P,
- le souhait de voir le tracé au plus près du GIROU exprimé notamment lors de la permanence de Teulat.

Le foncier

Du fait de l'emprise du projet, des riverains et des exploitants agricoles ont souhaité des renseignements sur les conditions liées à l'expropriation (calendrier, distance par rapport à l'infrastructure, indemnités, etc).

Des réponses directes ont été apportées lors des permanences et une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

Le cadre de vie

Lors des permanences, des questions ont été posées sur les mesures prises contre le bruit et sur l'insertion paysagère de l'infrastructure.

Concernant les mesures de réduction du bruit, une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

■ Les acteurs institutionnels

Le patrimoine

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) de la Haute-Garonne considère que le fuseau 2P, ainsi que la partie commune des fuseaux 2D/2E est trop proche du Moulin de Nagasse et demande un décalage au sud pour rendre ces fuseaux acceptables.

Vis-à-vis du château classé de Scopont, la demande du SDAP est de privilégier le fuseau 2C ou d'adapter le fuseau 2P en le décalant vers le sud.

Les milieux et les risques naturels

Les services contactés (ONEMA, DDT) ont rappelé les principes méthodologiques à appliquer sur ce type de projet, sans pour autant se prononcer en faveur d'un fuseau particulier. Ils rappellent plusieurs règles de prise en compte du milieu physique et naturel :

- l'évitement de l'impact doit rester le premier objectif,
- l'aménagement doit respecter la transparence hydraulique,
- des mesures de préservation ou de rétablissement des continuités écologiques doivent être mises en œuvre.

Notamment, il conviendra de prendre garde aux espèces protégées et à leurs habitats (bergeronnette printanière, jacinthe de Rome,..).

Les services émettent en outre deux fortes réserves :

- la réalisation du projet dans le lit mineur du GIROU sur un linéaire trop important,
- le recalibrage du GIROU sur un linéaire trop important.

Les Chambres d'agriculture

Suite à la réunion du comité de suivi du 14 février 2011, et à la demande des Chambres d'agriculture, le maître d'ouvrage les a réunies pour leur confier la réalisation d'un travail commun.

Le diagnostic conjoint des deux chambres a permis de définir une zone de moindre impact pour le monde agricole. Cette dernière est située pour l'essentiel entre, d'une part, les routes départementales RD 20 et RN126 (ex RD 42), et d'autre part, le Girou.

Par contre, au niveau du château de Scopont, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne souhaite un passage au nord alors que la Chambre d'Agriculture du Tarn souhaite un passage au sud.

La servitude aéronautique

Dans le cadre de cette nouvelle concertation, la Direction de l'Aviation Civile (DAC) a été consultée à nouveau pour avis sur les fuseaux présentés, notamment au regard de l'évolution des textes réglementaires et du nouvel aménagement de l'aérodrome de BOURG-SAINT-BERNARD, avec mise en place d'un treuil pour le lancement des planeurs.

La DAC indique que les fuseaux 2P, 2D et 2E passant à proximité de l'aérodrome (< 400 m) sont plus sensibles au regard d'une nouvelle directive sécuritaire de 2010 (prise en compte d'un incident

potentiel sur le largage du câble). Elle est plus favorable au fuseau 2C au droit de l'aérodrome.

■ La synthèse

Pour l'ouest du secteur (déviation de Verfeil), le fuseau 2P fait l'objet d'un large consensus. Le maître d'ouvrage s'est engagé dès la réunion du Comité de suivi du 19 novembre 2010, à étudier les différentes options, impliquant ou non le doublement de la déviation actuelle de Verfeil.

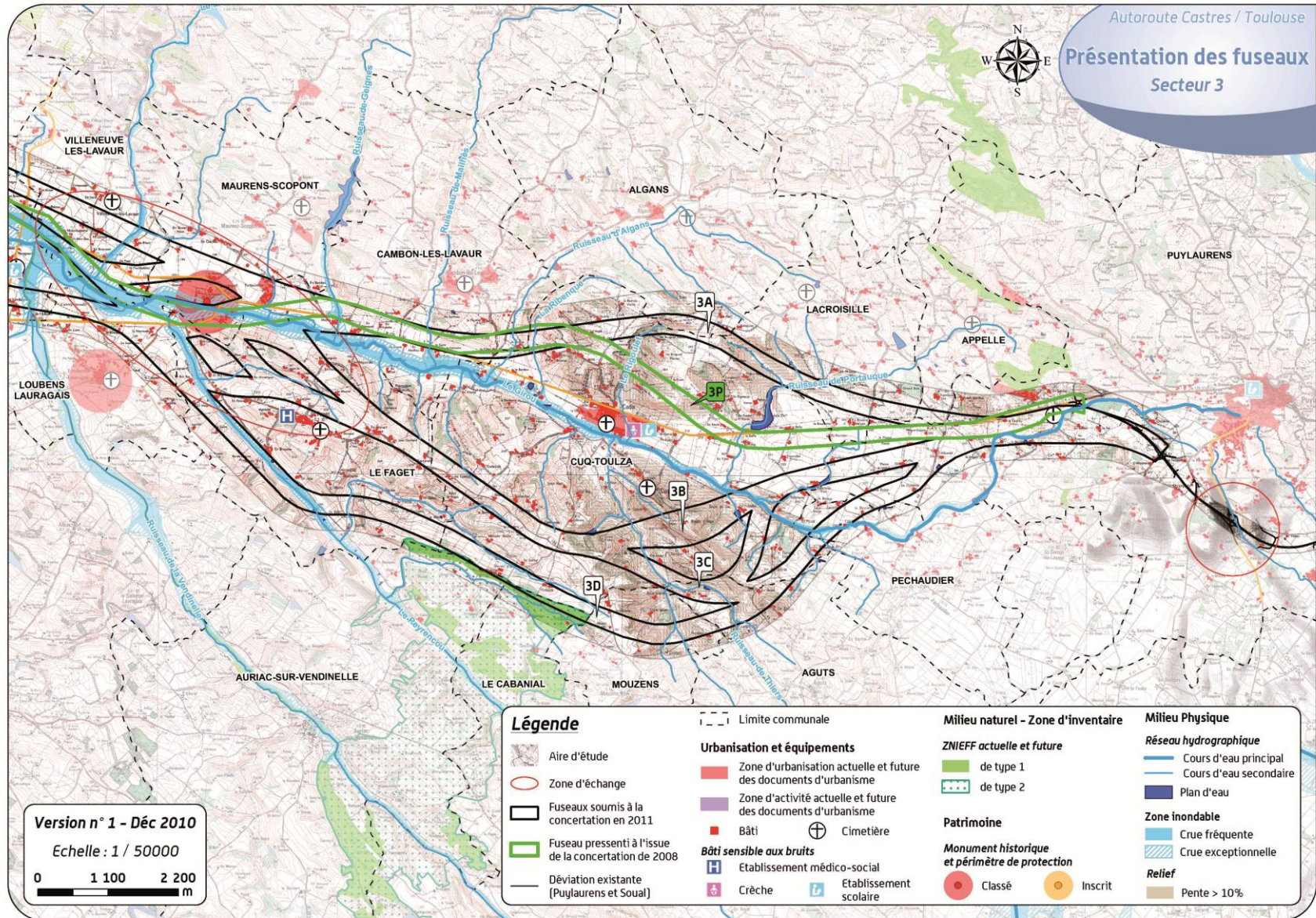
Pour l'Est du secteur (plaine du Girou), les avis sont partagés entre les fuseaux 2C et 2P, et notamment entre un passage au nord ou au sud du château de Scopont.

Pour l'échangeur de Verfeil, un consensus clair se dégage en faveur d'un positionnement à l'ouest de la RD112 avec un raccordement sur cette voie

Pour celui de Maurens-Scopont / Vendine, un consensus semble possible sur un raccordement au plus près du carrefour actuel, entre la RN126 (ex RD 42) et la RD 826, même si plusieurs expressions se sont manifestées en faveur d'un positionnement plus à l'ouest.

Enfin, le maître d'ouvrage s'engage à réaliser une étude hydraulique permettant d'évaluer précisément le risque d'inondation et les impacts du projet autoroutier, afin de dimensionner les mesures d'atténuation (ouvrages hydrauliques notamment).

Présentation des fuseaux
Secteur 3



Secteur 3

Une réunion rassemblant l'ensemble des élus du secteur s'est tenue le 18 janvier 2011.

Du fait des différents fuseaux de passage envisagés, plusieurs réunions complémentaires se sont tenues à la demande de la mairie de Cuq-Toulza ou à l'initiative de la DREAL.

■ Les élus

REUNION « SECTEUR 3 » DU 18 JANVIER 2011

Les fuseaux

Un consensus se dégage sur le fuseau 3P, avec quelques réserves en limite de secteur (2P / 3P) où le passage au droit de la zone inondable du Girou interpelle.

Cette position est confirmée par les délibérations des communes d'Agut, Algans et de la Communauté de communes du Pays de Cocagne.

Les échangeurs

Au niveau de Maurens-Scopont / Vendine, deux possibilités d'implantation sont évoquées :

- à proximité de Cadix-Cuq-Toulza ;
- à proximité du carrefour RD 826 / RN126 (ex RD 42) ;

L'aménagement de l'échangeur existant de Puylaurens fait consensus.

Les autres sujets abordés

Ont également été abordées, au cours de la réunion, les thématiques suivantes :

- la construction de l'infrastructure en zone inondable avec les risques d'exhaussement et d'extension de la zone inondable,

- l'absence de réserves foncières qui permettraient d'acquérir progressivement des terrains agricoles facilitant par la suite les échanges,
- la pression foncière liée à l'implantation d'un échangeur,
- les itinéraires de substitution et plus particulièrement la desserte des entreprises avec la circulation locale des poids-lourds.

REUNION COMPLEMENTAIRE DU 21 FEVRIER 2011 A CUQ-TOULZA

A la demande de la Municipalité de Cuq-Toulza, une réunion complémentaire a été organisée en présence du maître d'ouvrage, du sous-préfet de Castres, du maire de Cuq-Toulza et des adjoints du président de l'Association de Défense des Intérêts des Habitants de Cuq-Toulza.

Un dossier préparé par la Mairie a été remis en séance, présentant un souhait affirmé de voir retenu le fuseau 3A et non le fuseau 3P. Les deux fuseaux sont jugés par le Conseil municipal équivalents du point de vue agricole mais nettement plus défavorable pour le fuseau 3P du point de vue humain (impact bâti, nuisances sonores, etc.).

Cette position est relayée par le Sénateur Jean-Marc Pastor (courrier du 10 mars 2011). La mairie demande à la DREAL d'étudier les possibilités d'adapter le fuseau 3A pour rester le plus longtemps possible sur la commune. Cette réunion a été suivie d'un échange avec les habitants pour en rendre compte.

La commune de Cuq-Toulza a par ailleurs délibéré le 7 mars 2011 pour s'opposer au fuseau 3P et demander l'examen d'un nouveau tracé.

REUNION COMPLEMENTAIRE DU 8 AVRIL 2011 EN SOUS-PREFECTURE DE CASTRES

En raison des divergences d'opinions sur les fuseaux 3P et 3A, le maître d'ouvrage a réuni les élus locaux ainsi que la Chambre d'agriculture du Tarn.

Deux adaptations des fuseaux nord ont été présentées :

Un fuseau « intermédiaire » qui est adapté du fuseau 3A et qui franchit la pointe nord du lac de la Vernède.

Les participants à la réunion s'accordent que le fuseau ne permet pas, par rapport au fuseau 3A, de réduire l'impact sur l'activité agricole. Ce fuseau ajoute une contrainte supplémentaire avec le franchissement du lac de la Vernède mais s'éloigne du bourg de Cuq-Toulza tout en restant sur cette commune.

Une amélioration du fuseau 3P qui consiste à réaliser l'autoroute en déblai au niveau du franchissement de la RN126 à l'est.

Ce profil en long permet de passer l'autoroute sous la RN126 qui serait légèrement surélevée (environ 3 mètres).

Les participants à la réunion conviennent que cette adaptation du fuseau présente l'avantage de réduire les nuisances (paysage et bruit) pour les riverains et notamment pour le lotissement.

Le maire de Cuq-Toulza confirme son opposition au fuseau 3P et demande à la DREAL une nouvelle réunion pour présenter ces propositions en mairie.

REUNION COMPLEMENTAIRE DU 15 AVRIL 2011 A CUQ-TOULZA

Cette réunion s'est tenue à la demande de la municipalité de Cuq-Toulza en présence du maître d'ouvrage, du sous-préfet de Castres, du maire de Cuq-Toulza entouré de ses adjoints et de 25 habitants de la commune.

Le maître d'ouvrage a présenté les améliorations apportées au fuseau 3P et le fuseau 3A adapté à l'est.

Lors de l'échange, les participants et la municipalité ont confirmé leur opposition au fuseau 3P malgré les améliorations apportées, en raison des impacts de ce dernier sur le milieu humain et le bâti.

REUNION COMPLEMENTAIRE DU 3 MAI 2011 A CUQ-TOULZA

Cette réunion a permis de présenter le projet à la commission d'aménagement de l'espace de la communauté de communes du Pays de Cocagne.

■ Les particuliers

Les fuseaux

Présenté publiquement pour la première fois, contrairement aux autres fuseaux proposés à la concertation 2007-2008, le fuseau 3P a fait l'objet d'une mobilisation importante des habitants de Cuq-Toulza pour s'y opposer.

La pétition Terres et Coteaux du Lauragais, au-delà de l'expression générale d'opposition au projet, se positionne fermement contre les fuseaux 3B, 3C et 3P.

La permanence tenue au Faget a également vu le fuseau 2P / 3P refusé, avec proposition d'un passage au Nord de la RN 126 (continuité du fuseau 2C).

Le foncier

Du fait de l'emprise du projet, des riverains et des exploitants agricoles ont souhaité des renseignements sur les conditions liées à l'expropriation (calendrier, distance par rapport à l'infrastructure, indemnités, etc).

En plus des réponses apportées directement lors des permanences, une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

Le cadre de vie

Lors des permanences, des questions ont été posées sur les mesures prises contre le bruit et sur l'insertion paysagère de l'infrastructure.

Concernant les mesures de réduction du bruit, une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

■ Les acteurs institutionnels

Les milieux naturels

Le relief accidenté de ce secteur abrite des espèces protégées ou remarquables. Ces espèces devront faire l'objet d'un inventaire le plus exhaustif possible afin de déterminer la valeur patrimoniale des sites et des corridors, ainsi que leur sensibilité au projet.

La Chambre d'Agriculture du Tarn

Par délibération du 25 février 2011, le fuseau jugé le plus favorable est le fuseau 3P, viennent ensuite les fuseaux 3D et 3A.

■ La synthèse

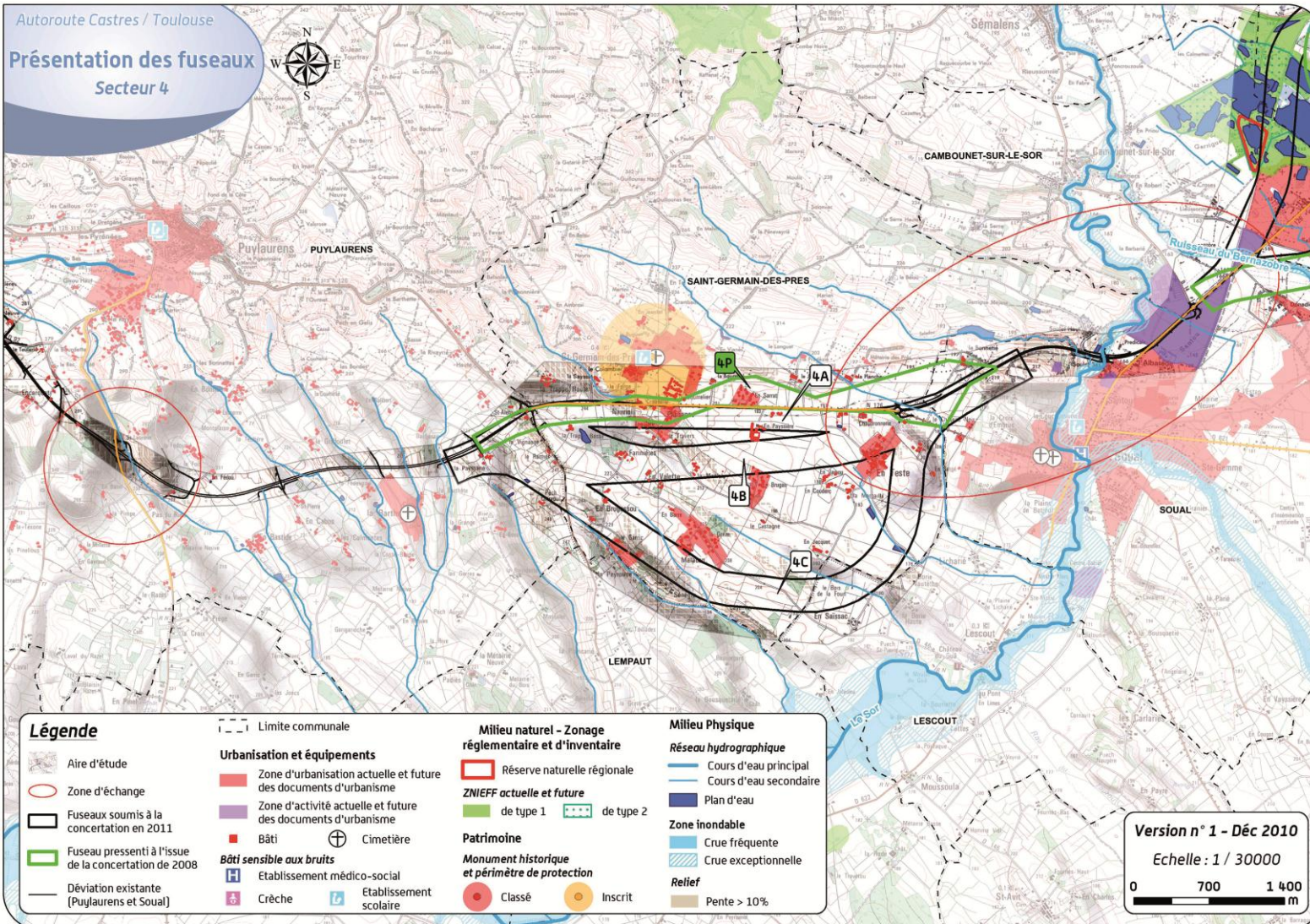
Pour le contournement de Cuq-Toulza, les fuseaux au sud du bourg de Cadix sont rejetés au profit des fuseaux au nord. A l'ouest, les fuseaux 3A et 3P sont communs et font consensus. A l'est, par contre, les avis sont partagés et très tranchés entre les fuseaux 3A et 3P:

- des habitants, des associations locales et la municipalité se mobilisent contre le fuseau 3P en raison de ses impacts sur le milieu humain et le bâti; ils sont par contre favorables au fuseau 3A, voire au 3A adapté;
- les communes situées au nord de Cuq-Toulza (Algans et Lacroisille) sont favorables au fuseau 3P et opposées au 3A.

Pour l'échangeur de Maurens-Scopont / Vendine, deux alternatives demeurent: un raccordement au plus près du carrefour actuel, entre la RN126 (ex RD 42) et la RD 826 ou un positionnement au plus près de la RD11.

Le maître d'ouvrage s'engage à réaliser une étude hydraulique permettant d'évaluer précisément le risque d'inondation et les impacts du projet autoroutier, afin de dimensionner les mesures d'atténuation (ouvrages hydrauliques notamment).

L'étude de l'itinéraire de substitution intégrera la problématique du trafic local en particulier poids-lourds.



Secteur 4

Comme dans les autres secteurs, une réunion intercommunale a été organisée en début de concertation ; il n'a pas été nécessaire d'organiser de nouvelles réunions avec les élus.

■ Les élus

REUNION « SECTEUR 4 » DU 17 JANVIER 2011

Les fuseaux

Les élus souhaitent une adaptation du fuseau 4P permettant un aménagement au plus près de la RN126 et n'autorisant pas de contournement par le nord du hameau d'En Serrat.

Ils souhaitent que l'autoroute se raccorde au plus vite au niveau de la déviation de Soual.

Les autres fuseaux sont considérés trop longs ou ayant un impact important sur le monde agricole.

Les échangeurs

L'aménagement de l'échangeur de Puylaurens fait l'objet d'un consensus comme lors de la réunion du secteur 3. La nécessité de son maintien est par ailleurs affirmée dans les délibérations de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois et par un courrier de la commune de Castelnaudary, de la Communauté de communes de Castelnaudary et Bassin Lauragais et du Scot Lauragais.

L'implantation d'un échangeur à l'est de Soual, desservant les zones d'activités En Toulze et La Prade, ainsi que la base de loisirs des Étangs, retient les faveurs des différents acteurs.

La question de la zone d'échanges de Soual a cependant fait l'objet de remarques complémentaires lors de la réunion du 25 janvier 2011 sur le secteur 5 (cf. ci-après).

L'itinéraire de substitution

Plusieurs inquiétudes sont exprimées, notamment vis-à-vis du trafic poids-lourds. L'arrêté d'interdiction de circulation pour les poids-lourds pris à SOUAL et l'intégration de la déviation existante de Soual dans la future infrastructure posent la question de l'itinéraire poids-lourds et des éventuels allongements de parcours.

Les élus demandent que cette problématique soit étudiée avec la plus grande attention ; le soutien des collectivités locales au projet en dépend.

Le maître d'ouvrage s'est engagé à prendre en compte les préoccupations exprimées au sujet des circulations locales, en particulier des poids lourds. A sa demande, plusieurs échanges ont eu lieu (fin février-début mars 2011) entre le CETE du sud-ouest, les acteurs socio-économiques et les élus locaux.

■ Les particuliers

Les fuseaux

Le fuseau 4A/4P recueille une large majorité parmi les avis exprimés.

Les échangeurs

Le positionnement des échangeurs dans ce secteur n'a pas suscité de remarque particulière.

Le cadre de vie

Lors des permanences, des questions ont été posées sur les mesures prises contre le bruit et sur l'insertion paysagère de l'infrastructure.

Concernant les mesures de réduction du bruit, une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

Les accès pour les riverains

Lors des permanences, des questions ont été posées sur le franchissement des accès aux habitations dans le cas du jumelage de la RN 126 et de l'autoroute. Ces aspects du projet seront traités dans la phase d'étude plus détaillée à venir.

■ Les acteurs institutionnels

La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'agriculture du Tarn préconise un aménagement au plus près de la RN 126.

Les milieux naturels

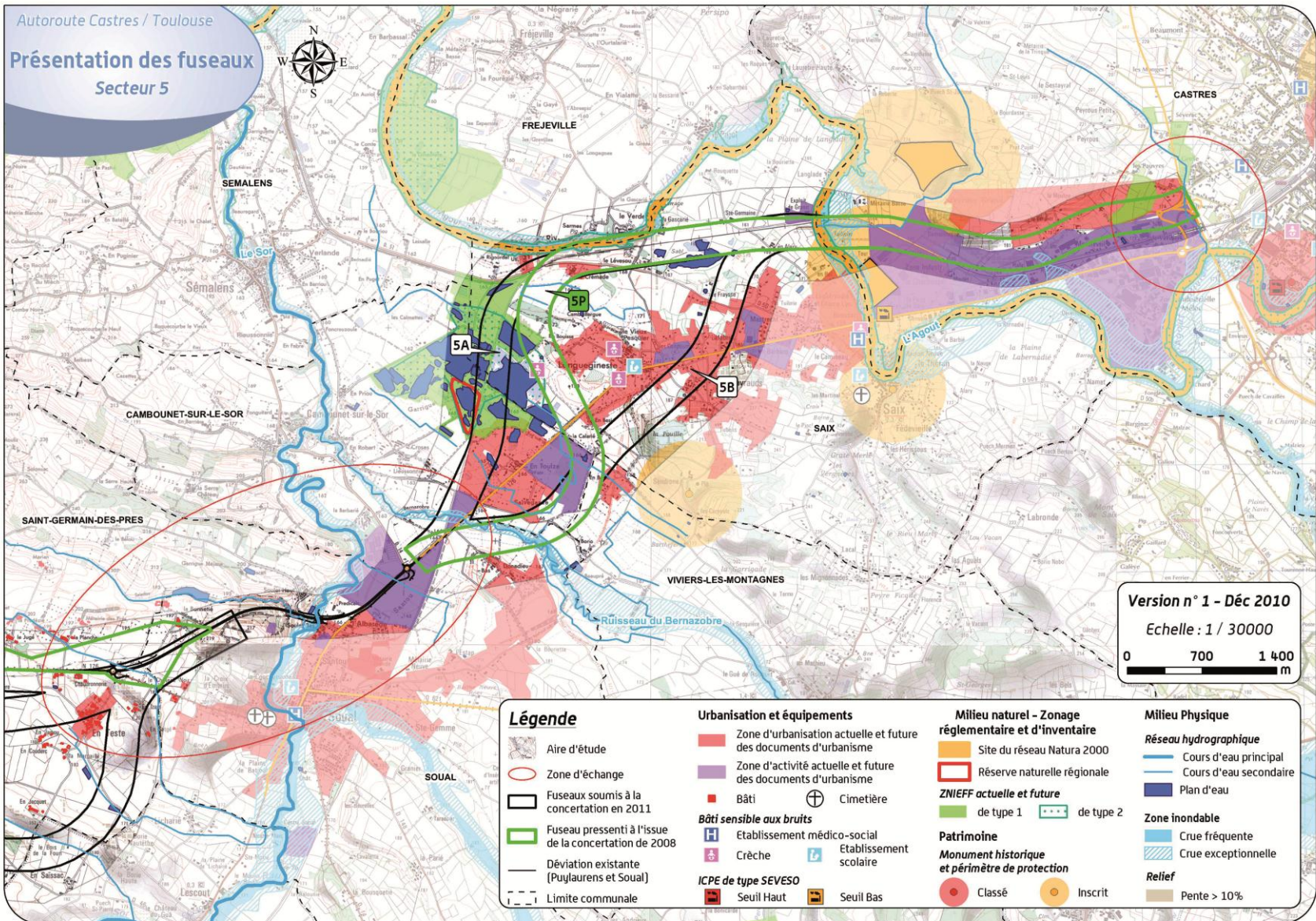
Aucun enjeu particulier n'est recensé au regard des études actuelles. En effet, le Sor constitue l'enjeu le plus fort, mais son rétablissement est déjà intégré à la déviation actuelle de Soual.

■ La synthèse

Un consensus se dégage sur un fuseau de passage correspondant à une adaptation du fuseau 4P. Cette solution permettrait un aménagement au plus près de la RN126 et un contournement du hameau d'En Serrat par le sud de la RN126.

L'échangeur à l'est de la déviation de Soual apparaît le plus pertinent.

L'étude de l'itinéraire de substitution intégrera la problématique du trafic local en particulier poids-lourds ainsi que la desserte des riverains, notamment en raison de la proximité de l'autoroute avec la RN 126 existante.



Secteur 5

Ce secteur est particulier puisque la section comprise entre la voie communale n°50 et la rocade de Castres, dite « urbaine », a été déclarée d'utilité publique en 2004. D'autre part, la section comprise entre la déviation de Soual et la voie communale n°50, dite « rase campagne », a fait l'objet d'une enquête publique en 2007 et a reçu un avis favorable de la commission d'enquête.

■ Les élus

REUNION « SECTEUR 5 » DU 25 JANVIER 2011

Les fuseaux

Les élus confirment leur préférence pour le fuseau 5P. Cette position est confirmée par les délibérations de la commune de Castres et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Les échangeurs

La proposition de l'échangeur de Soual positionné à l'Est n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des élus.

Par contre, La commune de Castres formule une demande de création d'un échangeur au droit de la VC 50 afin de desservir les zones d'activités du Mélou et de La Chartreuse. Cette position est confirmée par délibération et lors de la réunion du Comité de suivi du 14 février 2011.

L'itinéraire de substitution

Plusieurs inquiétudes sont exprimées, notamment vis-à-vis du trafic poids-lourds. L'arrêté d'interdiction de circulation pour les poids-lourds pris à Soual et l'intégration de la déviation existante

de Soual dans la future infrastructure posent la question de l'itinéraire poids-lourds et des éventuels allongements de parcours.

Comme solution, pour ne pas pénaliser l'activité économique locale, une proposition d'échangeur supplémentaire à l'ouest de Soual est présentée par le Maire, associée à une gratuité entre les deux échangeurs de Soual ainsi créés.

Les élus demandent que la problématique du péage soit étudiée avec la plus grande attention ; le soutien des collectivités locales au projet en dépend.

Le maître d'ouvrage s'est engagé à prendre en compte les préoccupations exprimées au sujet des circulations locales, en particulier des poids lourds. A sa demande, plusieurs échanges ont eu lieu (fin février-début mars 2011) entre le CETE du sud-ouest, les acteurs socio-économiques et les élus locaux.

■ Les particuliers

Les fuseaux

Le fuseau pressenti 5P, issu de l'enquête publique précédente, recueille la majorité des avis favorables exprimés. Cependant la participation des riverains est relativement faible, sans doute du fait de l'historique de ce projet.

Les échangeurs

Le souhait d'un échangeur supplémentaire au droit de la VC 50 est exprimé par les acteurs économiques présents à la permanence de Castres.

La gratuité du parcours entre ce nouvel échangeur et la rocade de Castres est demandée.

Outre les échangeurs, c'est la circulation dans les zones d'activités du Mélou et de la Chartreuse qui posent question au regard du trafic poids-lourds. La présence de nombreux employés et de clients de la zone commerciale engendre aussi des conflits d'usage.

Le foncier

Du fait de l'emprise du projet, des riverains et des exploitants agricoles ont souhaité des renseignements sur les conditions liées à l'expropriation (calendrier, distance par rapport à l'infrastructure, indemnités, etc).

Une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

Le cadre de vie

Lors des permanences, des questions ont été posées sur les mesures prises contre le bruit et sur l'insertion paysagère de l'infrastructure.

Concernant les mesures de réduction du bruit, une réponse générale à cette thématique est accessible sur le site Internet.

Les dessertes locales

La problématique des dessertes locales et notamment celle de la base de loisirs a été évoquée. Une réponse à cette question est accessible sur le site Internet.

■ Les acteurs institutionnels

Le patrimoine

Le SDAP du Tarn précise que La Chartreuse constitue un enjeu important et qu'une métairie située au nord de la VC 50 constitue un bâti remarquable mais non protégé.

Les milieux naturels

Le fuseau 5A impacte fortement une zone classée en ZNIEFF, avec des plans d'eau. Un plan d'eau abritant des hérons est classé en réserve naturelle régionale. Les problématiques de co-visibilité et de franchissement de l'infrastructure seront cruciales pour ces oiseaux.

Plusieurs zones humides sont recensées sur l'ensemble des fuseaux.

L'Agoût constitue un enjeu très fort car classée en zone Natura 2000, mais aussi du fait de la forte potentialité de la présence de la Bouvière ainsi que de la reconquête prévisible par la Loutré d'Europe.

■ La synthèse

Le fuseau 5P et le positionnement de l'échangeur de SOUAL à l'est de la déviation font consensus.

Un échangeur supplémentaire est demandé au droit de la VC 50. De plus, l'intégration de la déviation de Soual dans le projet nécessitera d'étudier la question du trafic local notamment des poids-lourds au regard des enjeux économiques. Cette considération a en outre conduit la mairie de Soual à proposer un deuxième échangeur à l'ouest de la déviation.

Ces nouvelles demandes seront étudiées dans le cadre de l'étude globale des échangeurs que le préfet de région s'est engagé - lors du comité de suivi du 14 février 2011 - à faire réaliser dans le cadre des études à venir.